

**PROCES-VERBAL
DE LA COMMISSION PERMANENTE DES INTERVENTIONS
DU 23 MAI 2014**

ETAIENT PRESENTS :

Présidence :

LEMAY Patrick
Président – Représentant des Usagers

Vice-Présidence :

SCHEPMAN Jean
Vice - Président – Représentant des Collectivités Territoriales

Membres permanents :

Représentants des Collectivités Territoriales :

BOULOGNE Michel
FLAJOLET André
RAOULT Paul

Représentants des Usagers :

BARAS Jean-Marie
BRACQ Dominique
DIDIO Jean-Christophe
FAICT Olivier
LUCQ Chantal

Représentants de l'Etat et de ses Etablissements Publics :

En tant que représentants :

Monsieur FOUQUART Pascal, représentant Madame HOFFERER Sabine, DRAAF Nord-Pas-de-Calais
Monsieur PRÉVOST Olivier, représentant Monsieur PASCAL Michel, DREAL Nord-Pas-de-Calais
Monsieur TACHAU Stéphane, représentant Monsieur RATEL Christian, DRFiP Nord-Pas-de-Calais
Monsieur THEROUANNE Max, représentant Monsieur GRALL Jean-Yves, Agence Régionale de Santé Nord-Pas-de-Calais

Représentant du Personnel :

VERHAEGHE Hubert (Représentant titulaire du personnel au Conseil d'Administration)

Membres non permanents :

Représentants des Collectivités Territoriales :

DEFLESSELLE Claude

OF

Représentants des Usagers :

DECOOL François

ROUSSEL Bruno

Représentants de l'Etat et de ses Etablissements Publics :

En tant que représentants :

Monsieur DEFRESNE Jean-Pierre, représentant Monsieur PAPINUTTI Marc, VNF

Monsieur JAMES Matthieu, représentant Madame GAUTHIER Odile, CELRL

Monsieur MOSSMANN Jean-Rémi, représentant Monsieur DEMARCQ François, BRGM

Monsieur SANDROCK Yann, représentant Madame LAURENT Annaïck, DIRECCTE Nord Pas-de-Calais

Membres consultatifs :

THIBAULT Olivier

Directeur Général de l'Agence de l'Eau Artois-Picardie,

Assisté de Mrs BLIN, CAPPELLE, COURTECUISSÉ, GRIERE, JOURDAN, KARPINSKI, LABRUNE, LEMAIRE, MARIEN, PRUVOT, VALIN, VERHAEGHE,

Mmes AUBERT, LESSENS, MARTIN, VALLEE

En tant que représentant :

FABRE Thomas, représentant Madame BAILLY-TURCHI Maud, Contrôleur Financier auprès de l'Agence de l'Eau Artois-Picardie

ETAIENT EXCUSÉS :

Membres permanents :

Représentants des Collectivités Territoriales :

CAU Emmanuel

SIMÉON Gilbert

Membres non permanents :

Représentants des Collectivités Territoriales :

BEAUCHAMP Charles

COTEL Jacques

ECKHOUDT Patrick

GAQUERE Raymond

Représentants des Usagers :

CELLIEZ Pierre-André

MORTIER Jacques

VANTYGHEM Thierry

Représentants de l'Etat et de ses Etablissements Publics :

CABAU WOEHREL Christine, Directrice du Grand port maritime de Dunkerque

COUPU Jean-Marie, Directeur interrégional de la mer Manche orientale – mer du Nord

DÉMARCQ François, Directeur Général BRGM, représenté par Mr MOSSMANN Jean-Rémi

GAUTHIER Odile, Directrice du Conservatoire de l'Espace Littoral et des Rivages Lacustres, représentée par Mr JAMES Matthieu

HOTTIAUX Laurent, Secrétaire Général pour les Affaires Régionales Nord Pas-de-Calais

LAURENT Annaïck, DIRECCTE Nord Pas-de-Calais, représenté par Mr SANDROCK Yann

PAPINUTTI Marc, Directeur Général de Voies Navigables de France, représenté par Mr DEFRESNE Jean-Pierre

Représentant du Personnel :

LEFEBVRE Jean-Pierre (Représentant suppléant du personnel au Conseil d'Administration)

Membres consultatifs :

DOSIMONT Pascal, Agent Comptable auprès de l'Agence de l'Eau Artois-Picardie

BAILLY-TURCHI Maud, Contrôleur Financier auprès de l'Agence de l'Eau Artois-Picardie, représentée par Mr FABRE Thomas

BUR Dominique, Président du Conseil d'Administration de l'Agence de l'Eau Artois-Picardie

GRISEZ Claire, Commissaire du Gouvernement auprès de l'Agence de l'Eau Artois-Picardie

POHER Hervé, Président du Comité de Bassin Artois-Picardie

LISTE DES MANDATS :

(Chaque membre peut donner mandat à un autre membre appartenant au collège auquel appartient le mandant. Aucun membre ne peut détenir plus de deux mandats.

Les membres du collège de l'Etat et de ses Etablissements publics peuvent se faire suppléer par un membre du service ou de l'organisme auquel ils appartiennent.

Le représentant titulaire du personnel de l'Agence de l'Eau Artois-Picardie peut se faire suppléer par le représentant suppléant du personnel de l'Agence de l'Eau Artois-Picardie.

**En cas d'inapplicabilité exceptionnelle des dispositions normalement applicables aux quorum et mandats, les membres dits « permanents » de la Commission Permanente des Interventions peuvent être suppléés à l'initiative du Président par les membres dits « non permanents » appartenant au même collège qu'eux au Conseil d'Administration et présents en séance, ou leur donner mandat)*

Mandataire	Mandant
Collège de l'Etat et des Etablissements publics	
FOUQUART Pascal	HOFFERER Sabine
THEROUANNE Max	GRALL Jean-Yves
PRÉVOST Olivier	PASCAL Michel
TACHAU Stéphane	RATEL Christian

Ordre du Jour

1 - Approbation du procès-verbal de la séance du 21 février 2014

2 - Lutte contre la pollution des activités économiques hors agricoles

- 2.1 - Situation des engagements (lignes X13).
- 2.2 - Participations financières pour l'épuration industrielle (ligne X132).

3 - Epuration publique :

- 3.1 - Ouvrages d'épuration : Situation des engagements (lignes X110, X113, X115, X124 et X150).
 - 3.1.1 - Participations financières aux ouvrages d'épuration (ligne X110).
 - 3.1.2 - Participations financières à la gestion des eaux de temps de pluie en milieu urbanisé (ligne X115).
- 3.2 - Réseaux d'assainissement : Situation des engagements (lignes X120, X122, X123 et X124).
 - 3.2.1 - Participations financières à la création de réseaux d'assainissement (ligne X120).
 - 3.2.2 - Participations financières à la réhabilitation des réseaux d'assainissement (ligne X122).
 - 3.2.3 - Participations financières aux réseaux d'eaux pluviales (ligne X124).

4 - Eau potable :

- 4.1 - Situation des engagements (lignes X23 et X25).
- 4.2 - Participations financières en faveur de la protection de la ressource en eaux souterraines (ligne X230).
- 4.3 - Participations financières aux études et animation des ORQUE (ligne X233).
- 4.4 - Participations financières à l'amélioration de la qualité de l'eau potable (ligne X250).
- 4.5 - Participations financières à la sécurisation quantitative de l'alimentation en eau potable (ligne X251).

5 - Lutte contre les pollutions d'origine agricole :

- 5.1 - Situation des engagements (lignes X18 et X152).
- 5.2 - Participations financières à la lutte contre les pollutions diffuses (ligne X182).
- 5.3 - Participations financières au soutien à l'agriculture biologique et l'agroforesterie (ligne X185).

6 - Aménagement et gestion des eaux :

- 6.1 - Situation des engagements (ligne X24).
- 6.2 - Participations financières en faveur de l'entretien et de la restauration des cours d'eau (ligne X240).
- 6.3 - Participations financières en faveur de l'érosion (ligne X242).
- 6.4 - Participations financières en faveur de l'entretien et de la restauration des zones humides (ligne X243).
- 6.5 - Participations financières en faveur de la prévention des inondations (ligne X244).
- 6.6 - Participations financières en faveur de l'acquisition de zones humides, maintien de la biodiversité (ligne X245).
- 6.7 - Participations financières en faveur du rétablissement de la continuité écologique des cours d'eau (ligne X246).

7 - Planification :

- 7.1 - Situation des engagements.
- 7.2 - Participations financières en faveur de l'élaboration du suivi de SAGE (ligne X290).

**RELEVÉ DE DÉLIBÉRATIONS
DE LA COMMISSION DES INTERVENTIONS
DU 23 MAI 2014**

N° DU POINT DE L'ORDRE DU JOUR	N° DE DELIB.	OBJET	ADOPTE	TRANSMIS AU CA	REFUSE	AMENDE	OBSERVATIONS
1		Approbation du procès-verbal de la Commission Permanente des interventions du 21 février 2014	X				Unanimité
2	2.2.1	EPURATION INDUSTRIELLE (n°15145)	X			X	Unanimité. Dossier PGI 19254 : avance remplacée par subvention équivalente (22 893 €) soit une PF totale avec une subvention de 11,85% de 146 643 €.
3	3.1.1.1	STATIONS D EPURATION DES COLLECTIVITES (n°15173)	X				Unanimité
	3.1.2.1	TRAITEMENT EAUX PLUVIALES (n°15217)	X				Unanimité. Dossier 19703 : vérifier le nom légal d'Adopta.
	3.2.1.1	RESEAUX D'ASSAINISSEMENT (n°15194)	X				Unanimité
	3.2.2.1	REHABILITATION RESEAUX D'ASSAINISSEMENT (n°15195)	X				Unanimité
	3.2.3.1	RESEAUX D EAUX PLUVIALES (n°15200)	X				Unanimité
4	4.2.1	PROTECTION RESSOURCE EAUX SOUTERRAINES (n°15190)	X				Unanimité
	4.3.1	ETUDES ET ANIMATION DES ORQUE (n°15189)	X				Unanimité
	4.4.1	AMELIORATION QUALITE EAU POTABLE DISTRIBUEE (n°15191)	X				Unanimité

Handwritten signature

N° DU POINT DE L'ORDRE DU JOUR	N° DE DELIB.	OBJET	ADOPTE	TRANSMIS AU CA	REFUSE	AMENDE	OBSERVATIONS
4.5.1	14-I-031	SECURISATION QUANTITATIVE ALIMENTATION EAU POTABLE (n°15192)	X				Unanimité
5.2.1	14-I-032	POLLUTIONS DIFFUSES (n°15077)	X				Unanimité
5.2.2	14-I-033	POLLUTIONS DIFFUSES DOSSIER 19838 - CAR 59-62 (n°15215)	X				Unanimité
5.3.1	14-I-034	SOUTIEN AGRICULTURE BIO. ET AGROFOREST. (n°15065)	X				Unanimité
5.3.2	14-I-035	SOUTIEN A L'AGRICULTURE BIOLOGIQUE REFUS DE PARTICIPATIONS FINANCIERES (n°15148)	X				Unanimité
5.3.3	14-I-036	SOUTIEN AGRICULTURE BIO. ET AGROFOREST. - AGRICULTURE BIOLOGIQUE EN PICARDIE DOSSIER 19796 -- ABP (n°15223)	X				Unanimité
5.3.4	14-I-037	SOUTIEN AGRICULTURE BIO. ET AGROFOREST. - AGRICULTURE BIOLOGIQUE EN PICARDIE DOSSIER 19788 -- ABP (n°15221)	X				Unanimité
5.3.5	14-I-038	SOUTIEN AGRICULTURE BIO. ET AGROFOREST. - COMMUNE DE BERCK DOSSIER 19828 (n°15225)	X				Unanimité
5.3.6	14-I-039	SOUTIEN AGRICULTURE BIO. ET AGROFOREST. - GABNOR DOSSIER 19803 (n°15224)	X				Unanimité
5.3.7	14-I-040	SOUTIEN AGRICULTURE BIO. ET AGROFOREST. - CHAMBRE D'AGRICULTURE SOMME DOSSIER 19944 (n°15228)	X				Unanimité
5.3.8	14-I-041	SOUTIEN AGRICULTURE BIO. ET AGROFOREST. - CUMA CREATIVE NORD PAS DE CALAIS DOSSIER 19872 (n°15227)	X				Unanimité

l *α*

N° DU POINT DE L'ORDRE DU JOUR	N° DE DELIB.	OBJET	ADOPTE	TRANSMIS AU CA	REFUSE	AMENDE	OBSERVATIONS	
6	5.3.9	SOUTIEN AGRICULTURE BIO. ET AGROFOREST. - SI D'EAU POTABLE DU SANTERRE - DOSSIER 19834 - (n°15226)	X				Unanimité	
	6.2.1	ENTRETIEN RESTAURATION DES COURS D'EAU (n°15152)	X				Unanimité	
	6.3.1	EROSION - CHAMBRE D'AGRICULTURE DE REGION DU NORD PAS-DE-CALAIS (n°15178)	X				Unanimité	
	6.3.2	EROSION - ASSOCIATION SOMEA (n°15185)	X				Unanimité	
	6.4.1	ENTRETIEN RESTAURATION DES ZONES HUMIDES (n°15167)	X				Unanimité	
	6.5.1	PREVENTION DES INONDATIONS (n°15161)	X				Unanimité	
	6.6.1	ACQUISITION ZONES HUMIDES MAINTIEN BIODIVERSITE (n°15159)	X				Unanimité	
	6.7.1	RETABLISSEMENT CONTINUITÉ ECOLOGIQUE COURS D'EAU (n°15175)	X				Unanimité	
	7	7.2.1	ELABORATION ET SUIVI DES SAGE INST INTERDEP. AMENAGEMENT VAL SENSEE (n°15168)	X				Unanimité

 ST

OUVERTURE DE SEANCE

Monsieur le Président Patrick LEMAY ouvre la séance à 9H41.

Il propose de poursuivre la formule de rotation de l'ordre de passage des points à l'ordre du jour telle que validée par les membres de la CPI du 27 septembre 2013 (en démarrant cette fois-ci par le point n°3 épuration publique).

1 - APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 21 FÉVRIER 2014

Monsieur LEMAY demande si des remarques sont à formuler concernant la rédaction du procès-verbal de la Commission Permanente des Interventions du 21 février 2014.

Aucune remarque.

Le procès-verbal de la Commission Permanente des Interventions du 21 février 2014 est adopté à l'unanimité.

3 - ÉPURATION PUBLIQUE

En préambule, **Monsieur VALIN**, présente une photo correspondant à la journée technique « sans tranchée » du 03 avril 2014 à Lille Grand Palais. Ce colloque a été organisé par France sans Tranchée Technologies en partenariat avec la Communauté Urbaine Lille Métropole, l'Agence de l'eau Artois-Picardie et les entreprises exposantes. Il rassemblait près de 300 professionnels : collectivités, maîtres d'œuvre, industriels. L'Agence de l'Eau y participait pour la 1^{ère} fois.

3.1. Ouvrages d'épuration : Situation des engagements (lignes X110, X113, X115 et X150)

Monsieur VALIN présente, en référence au point de présentation 3.1. du dossier de séance de la CPI du 23 mai 2014, la situation des engagements de la ligne X11 « ouvrages d'épuration des collectivités locales », de la sous ligne X150 « assistance technique des collectivités » et les demandes de participations financières soumises à décision de la Commission.

	X ^{ème} Programme, année 2014				
	Sous ligne X110*	Sous ligne X113*	Sous ligne X115*	Total ligne X11	Sous ligne X150
Dotations de l'année après transfert	13,814	2,939	6,903	23,656	0,400
Engagements décidés depuis le 1 ^{er} janvier 2014	0,020	0,274	- 0,051	0,243	0,322
Engagements proposés à la CPI du 23/05/14, dont :	1,938	-	0,894		-
- Avance	0,923		0,372	2,832	
- Subvention :	0,586		0,500		
- Solidarité U/R :	0,429		0,022		
Reste disponible après CPI du 23/05/14	11,856	2,665	6,060	20,581	0,078

* X110 = ouvrages d'épuration des collectivités locales

* X113 = assainissement non collectif

* X115 = gestion des eaux de temps de pluie en milieu urbanisé par les collectivités locales

* X150 = assistance technique des collectivités

Monsieur VALIN précise que l'Agence propose en décision des dossiers sur les ouvrages d'épuration et sur les eaux pluviales et non sur l'ANC (dossiers inférieurs à 30 000 € pour lesquels le Directeur Général a délégation).

Dossiers présentés

3.1.1. Participations financières aux ouvrages d'épuration (ligne X110)

Pour la présente Commission Permanente des Interventions, sont présentés pour décision (c.f. tableau récapitulatif ci-après + détails du point de présentation) :

● 7 dossiers d'ouvrages d'épuration pour un montant total de participations financières de 1 938 363 € :

N° fiche	Dossier	MO	Objet	Localisation	PF Agence (€)	Priorité
SE01	18901	DESVRES	Mise en place d'une unité de traitement des boues	DESVRES	112 543	P1 ferme
SE02	19957	VAULX VRAUCOURT	Construction d'un Filtre Planté de Roseaux (FPR)	VAULX VRAUCOURT - Construction de la step	617 500	P1 ferme
SE03	19973	HUCQUELIERS	Réalisation des études préalables à la construction de la station d'épuration (1 000 EH)	HUCQUELIERS	31 250	P1 ferme
<i>Sous-Total P1 ferme</i>					761 293	
SE04	19883	AVRICOURT	Création de la station d'épuration d'Avricourt	Avricourt	245 514	P3 ferme
SE05	19890	AMY	Création de la station d'épuration	AMY	291 200	P3 ferme
SE06	19863	CA DE BETHUNE BRUAY NOEUX ET ENVIRONS	Etude de maîtrise d'oeuvre de la station d'épuration	REBREUVE RANCHICOURT	37 836	P3 ferme
SE07	19879	SIAEP DU DOULLENNAIS ET ENVIRONS	Reconstruction de la station d'épuration de Beauquesne	Reconstruction de la step	602 520	P3 ferme
<i>Sous-Total P3 ferme</i>					1 177 070	
TOTAL GENERAL					1 938 363	

Monsieur LEMAIRE présente en particulier le dossier n° 18901 de la ville de Desvres.

Débat :

Monsieur LEMAY souligne l'intérêt du traitement des boues.

Monsieur LEMAY soumet au vote de la CPI la délibération correspondant aux 7 dossiers présentés.

***La délibération «STATIONS D'ÉPURATION DES COLLECTIVITÉS»
n°14-I-023 est adoptée à l'unanimité par la Commission Permanente des Interventions.***

**3.1.2. Participations financières à la gestion des eaux de temps de pluie en milieu urbanisé
(ligne X115)**

Pour la présente Commission Permanente des Interventions, sont présentés pour décision (c.f. tableau récapitulatif ci-après + détails du point de présentation) :

● 11 dossiers de gestion des eaux de temps de pluie en milieu urbanisé pour un montant total de participations financières de 893 923 €.

N° fiche	Dossier	MO	Objet	Localisation	PF Agence (€)	Priorité
EP01	17858	SI D'ASSAINISSEMENT AULNOY FAMARS VALENCIENNES	Déconnexion de surfaces imperméabilisées	VALENCIENNES : Allée des Chênes et Rue de Bajoux	37 874	P1 ferme
EP02	19839	CUINCY	Gestion alternative des eaux pluviales	CUINCY - Rue Jean Jaurès	123 800	P1 ferme
EP03	19932	COMMUNAUTE URBAINE DE DUNKERQUE	Infiltration des eaux de pluie	DUNKERQUE : Boulevard de l'Europe (phase 3- secteur Malo les Bains)	60 000	P1 ferme
EP04	19956	COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION AMIENS METROPOLE	Etude de schéma directeur des eaux pluviales à une échelle intercommunale et élaboration de zonages pluviaux	communes de Bovelles, Clairly-Saulchoix, Estrees sur Noye, Grattepanche, Guignemicourt, Hebecourt, Pissy, Remiencourt, Revelles, Rumigny, Saint Saufieu	65 450	P1 ferme
<i>Sous-Total P1 ferme</i>					286 924	
EP05	19703	ASS DOUAI PROM TECH ALT ADOPTA	Animation-coordination sur le territoire de l'Agence de l'Eau Artois-Picardie dans le cadre de la promotion des techniques alternatives à l'assainissement pluvial traditionnel (1 animateur pendant 3 ans)	Bassin Artois Picardie	124 950	P2 ferme
EP06	19860	COMMUNAUTE URBAINE DE LILLE	Etude d'optimisation du fonctionnement d'un bassin bimodal (stockage restitution et lutte contre les inondations)	ROUBAIX : brondeioire	49 000	P2 ferme
EP07	19866	CA DE BETHUNE BRUAY NOEUX ET ENVIRONS	Schéma directeur d'assainissement des eaux pluviales et étude opportunité de la mise en place de la taxe pluviale	ENSEMBLE DES COMMUNES DE L'AGGLOMERATION	128 450	P2 ferme
EP08	19880	CA DE BETHUNE BRUAY NOEUX ET ENVIRONS	Mise en place de structures réservoir pour déconnexion de surfaces imperméabilisées	VERMELLES - Place de la République et Parking de la Mairie	46 502	P2 ferme
EP09	19881	DOUAI	Gestion alternative des eaux pluviales	DOUAI - Boulevard Bréguet entre les boulevards de la République et Lahure	67 705	P2 ferme
EP10	19882	DOUAI	Gestion alternative des eaux pluviales	DOUAI - Boulevard Vauban entre le Pont Vauban et la Rue du Docteur Lequien	88 192	P2 ferme
EP11	19942	COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU DOUASIS	Gestion alternative des eaux pluviales	FECHAIN - Rue Hubert Raout	102 200	P2 ferme
<i>Sous-Total P2 ferme</i>					606 999	
TOTAL GENERAL					893 923	

Monsieur KARPINSKI présente en particulier les dossiers n° 19881 et 19882 de la ville de Douai.

Débat :

Monsieur LEMAY indique que l'objectif de séparer les eaux de pluie est très louable. Il demande s'il y a des restructurations du réseau routier.

Monsieur KARPINSKI répond qu'effectivement, les voiries ont totalement été refaites sur les secteurs restructurés. C'est l'occasion de retraiter différemment les eaux de pluie. C'est intéressant puisque l'Agence de l'Eau finance des restructurations de surfaces existantes et c'est un point important sur lequel elle essaye de convaincre les collectivités. L'Agence ne finance pas le neuf qui doit dès le départ prévoir la séparation des eaux mais les surfaces actuelles qui sont connectées au réseau unitaire.

Monsieur LEMAY soumet au vote de la CPI la délibération correspondant aux 11 dossiers présentés.

**La délibération «TRAITEMENT DES EAUX PLUVIALES»
n°14-I-024 est adoptée à l'unanimité par la Commission Permanente des Interventions.**

3.2. Réseaux d'assainissement : Situation des engagements (lignes X120, X122, X123 et X124)

Monsieur VALIN présente, en référence au point de présentation 3.2. du dossier de séance de la CPI du 23 mai 2014, la situation des engagements de la ligne X12 « réseaux d'assainissement » et les demandes de participations financières soumises à décision de la Commission.

	X ^{ème} Programme, année 2014				
	sous ligne X120*	Sous ligne X122*	Sous ligne X123*	Sous ligne X124*	Total ligne X12
Dotations de l'année après transfert	19,007	11,004	5,928	0,808	36,747
Engagements décidés depuis le 1 ^{er} janvier 2014	2,618	0,315	1,401	-	4,334
Engagements proposés à la CPI du 23/05/14, dont :	3,715	1,592	-	0,008	
- Avance	1,853	0,819			
- Avance convertible	-	0,144			
- Subvention :	1,068	0,563		0,008	
- Solidarité U/R :	0,794	0,066			
Reste disponible après CPI du 23/05/2014	12,674	9,097	4,527	0,800	27,098

- * X120 = création de réseaux d'assainissement
- * X122 = réhabilitation de réseaux d'assainissement
- * X123 = raccordement aux réseaux publics de collecte
- * X124 = réseaux d'eaux pluviales

Dossiers présentés

3.2.1. Participations financières à la création de réseaux d'assainissement (ligne X120)

3.2.2. Participations financières à la réhabilitation des réseaux d'assainissement (ligne X122)

Pour la présente Commission Permanente des Interventions, sont présentés pour décision (c.f. tableau récapitulatif ci-après + détails du point de présentation) :

• 26 dossiers fermes de création de réseaux d'assainissement pour un montant total de participations financières de 3 714 690 €.

No fiche	Dossier	MO	Objet	Localisation	PF Agence (€)	Priorité
RSN01	19612	SICOM ASSAINISSEMENT MARQUISE RINXENT	Travaux d'extension de réseaux de collecte	RINXENT : Cité Laurent Millet	55 350	P1 ferme
RSN02	19855	SICOM ASSAINISSEMENT MARQUISE RINXENT	Travaux d'extension de réseaux de collecte	RINXENT : Rue Roger Salengro (parties 1 à 3)	186 750	P1 ferme
RSN03	19922	SIVOM DE LA REGION D'ETAPLES	Travaux d'extension de réseau de collecte	MERLIMONT : Lotissement Les Tourterelles	48 150	P1 ferme
RSN04	19923	SIVOM DE LA REGION D'ETAPLES	Travaux d'extension de réseaux de collecte	CUCQ : Avenue des Etats Unis (1ère partie)	98 550	P1 ferme
RSN05	19958	VAULX VRAUCOURT	Réseau de transfert vers la Step	VAULX VRAUCOURT	91 500	P1 ferme
<i>Sous-Total P1 ferme</i>					480 300	
RSN07	19824	COMMUNAUTE URBAINE DE LILLE	Réseau Extension	LINSELLES : Pavé de Sternberg	64 800	P2 ferme
RSN08	19826	COMMUNAUTE URBAINE DE LILLE	Réseau Extension	LA CHAPELLE D'ARMENTIERES : Cité de la Ferme	33 600	P2 ferme
RSN09	19827	COMMUNAUTE URBAINE D'ARRAS	Réseau Extension	MAROEUIL : Rues de Louez (tranche 1), de la Marlière et G. Brassens	163 200	P2 ferme
RSN10	19848	REGIE NOREADE	Raccordement sur la step de Brebrières	CORBEHEM	88 000	P2 ferme
RSN11	19852	COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE SAINT OMER	Travaux d'extension de réseaux de collecte	EPERLECQUES : Route de Moule	36 000	P2 ferme
RSN12	19865	SI D ASSAINISSEMENT VALLEE CLASTROISE	Création d'un ouvrage de transfert des eaux traitées	JUSSY	192 500	P2 ferme
RSN13	19868	DOINGT	Extension de collecte des eaux usées	DOINGT FLAMICOURT : rues des Etangs, Jules Ferry, de la carrière et Saint Phocas	264 000	P2 ferme
RSN14	19936	COMMUNAUTE URBAINE DE DUNKERQUE	Création de l'OTEU	Liaison Spycker/Grande-Synthe (Suppression de la station d'épuration de Spycker)	690 250	P2 ferme
RSN15	19941	REGIE NOREADE	Extension de la collecte des eaux usées.	HARGICOURT : rues du Moulin, du Chemin Noir, Caron, de Villeret.	264 000	P2 ferme
RSN16	19945	HERMAVILLE	Réseau Extension	HERMAVILLE : Rue d'Arras (2ème partie) et d'Aubigny	149 325	P2 ferme
<i>Sous-Total P2 ferme</i>					1 945 675	

No fiche	Dossier	MO	Objet	Localisation	PF Agence (€)	Priorité
RSN17	19588	SI EAUX ASSAINISSEMENT A LA CARTE DE LEULINGHEM QUELMES ZUDAUSQUES ET WISQUES	Extension du réseau de collecte	QUELMES : Rue de l'Eglise (partie Est)	38 500	P3 ferme
RSN18	19609	SI EAUX ASSAINISSEMENT A LA CARTE DE LEULINGHEM QUELMES ZUDAUSQUES ET WISQUES	Extension de réseau de collecte	QUELMES : Rue Verte (Est) - Allée du Centre (partie I)	108 515	P3 ferme
RSN19	19792	SYNDICAT MIXTE AEP REGION ALQUINES	Réalisation d'un ouvrage de transfert des eaux usées	HAUT LOQUIN et JOURNY - liaison Bas Loquin - Haute ville - RD 216 - rue du Bas Loquin	126 500	P3 ferme
RSN20	1891601	SI D EAU ET D'ASSAINISSEMENT DE FIEFFES MONTRELET BONNEVILLE	Extension de collecte des eaux usées	BONNEVILLE: Rues de Fieffes et de Wargnies (partie 2)	56 100	P3 ferme
RSN21	19793	SI D EAU ET D'ASSAINISSEMENT DE FIEFFES MONTRELET BONNEVILLE	Extension de collecte des eaux usées	Bonneville : Rue d'Aumont	151 800	P3 ferme
RSN22	19794	AVELUY	Extension de collecte des eaux usées	Aveluy : Route d'Albert Sud	102 300	P3 ferme
RSN23	19837	COMMUNAUTE URBAINE D'ARRAS	Réseau Extension	WAILLY : Rues de Verdun, des Hochettes, des Alliés (2ème tranche) et de Renaucourt	174 900	P3 ferme
RSN24	19856	SI DES EAUX ET D'ASSAINISSEMENT DE LA REGION DE LUMBRES	Travaux d'extension de réseaux de collecte.	SETQUES : RD 342, route de Quelmes	128 700	P3 ferme
RSN25	19960	AILLY LE HAUT CLOCHER	Travaux d'extension de la collecte des eaux usées (tranche 2)	AILLY LE HAUT CLOCHER : Rue de la Poste (partie 2) et du 08 mai 1945 (partie 1)	138 600	P3 ferme
RSN26	19969	AMY	1ere tranche de réseau de collecte d'AMY	Rue des Vaches et Grande rue (partie 1)	133 200	P3 ferme
RSN06	19968	AVRICOURT	1ere tranche de réseau d'extension de collecte d'Avricourt	AVRICOURT : rues de l'Enseigne Balny, rue de l'Avre (partie 1) et rue du Vieux Moulins	129 600	P3 ferme
<i>Sous-Total P3 ferme</i>					1 288 715	
TOTAL GENERAL					3 714 690	

• 12 dossiers fermes de réhabilitation de réseaux d'assainissement pour un montant total de participations financières de 1 591 718 €.

No fiche	Dossier	MO	Objet	Localisation	PF Agence (€)	Priorité
RSA01	19812	SIVOM ASSAINIS SAULTAIN ESTREUX PRESEAU	Amélioration des réseaux	SAULTAIN : Rue de Préseau	110 250	P1 ferme
RSA03	19925	SIVOM DE LA REGION D'ETAPLES	Travaux de réhabilitation de réseaux	LE TOUQUET : Avenue Arsène Bical	51 300	P1 ferme
RSA04	19959	ABBEVILLE	Réhabilitation du réseau d'eaux usées	ABBEVILLE : rue Alfred François	63 000	P1 ferme
<i>Sous-Total P1 ferme</i>					224 550	
RSA02	19857	COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU DOUAISIS	Elimination d'eau claires parasites	RAIMBEAUCOURT - Déconnexion des ECP de 5 zones : les Hauts Macqs, Rues M. Sembat, Voltaire, la Gronde et les Grands Prés	130 400	P2 ferme
RSA05	19835	COMMUNAUTE URBAINE DE LILLE	Elimination d'Eaux claires parasites	LA BASSEE : Avenue Pasteur, Rues d'Estaires, du Collège, des Fossés, des Acacias, des 3 Maisons, de la Marne, du Tertre, Calmette, G. Péri, de l'Etrier, de la Bascule, de Lestarquis, Secteur Contour du Cimetière	230 000	P2 ferme
RSA06	19845	COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU DOUAISIS	Réseau Amélioration	DOUAI : Rue Berthe Garnier	60 000	P2 ferme
RSA07	19893	WOIGNARUE	Réhabilitation des réseaux d'assainissement	WOIGNARUE : rue Gros.	103 400	P2 ferme
RSA08	19931	COMMUNAUTE URBAINE DE DUNKERQUE	Travaux de réhabilitation des réseaux de collecte	BOURBOURG : Rue du 8 mai	53 520	P2 ferme
RSA09	19933	COMMUNAUTE URBAINE DE DUNKERQUE	Création de l'OTEU	GRAVELINES : Rue Brossolette	334 448	P2 ferme
RSA10	19948	COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU DOUAISIS	Réseau de transfert	DOUAI : Oteu Rue de Wagnonville (2ème partie) (entre le PR de la Fontaine Bleue et la Rue de Wagnonville)	48 000	P2 ferme
RSA11	19955	COMMUNAUTE DE COMMUNES COEUR D'OSTREVENT	Réseau Amélioration	MASNY : Rues H. Dunant, d'Erchin, de la Fabrique et S. Lanoy, Lutas et Résidence de la Chapelle	268 800	P2 ferme
<i>Sous-Total P2 ferme</i>					1 228 568	
RSA12	19610	ESQUERDES	Travaux d'amélioration de réseaux	ESQUERDES : Rue de la Necque (2ème partie), rue de l'Aa, résidence des églantines	138 600	P3 ferme
<i>Sous-Total P3 ferme</i>					138 600	
TOTAL GENERAL					1 591 718	

Monsieur VALIN précise que l'ensemble des dossiers présentés est issu des tranches fermes des PPC et est bien conforme aux délibérations du Xème Programme d'Intervention.

Monsieur KARPINSKI présente en particulier le dossier n° 19857 de la Communauté d'Agglomération du Douaisis (consultation de la fiche à l'adresse suivante : <http://www.agoap.com/ciaeap/20140523-fiches-X122.pdf>)

Utilisateur : ciaeap
Mot de passe : 53423

Débat :

Monsieur LEMAY souligne que c'est un sujet assez complexe qui est traité de façon tout à fait positive. Il demande d'où viennent les eaux claires quand il ne pleut pas.

Monsieur KARPINSKI répond que c'est du drainage de champ. Tous les bassins versants (Faumont) descendent sur Raimbeaucourt (pente importante) ; tout ce qui est drainage arrive par ce fossé.

Monsieur LEMAY trouve intéressant de faire des tunnels de liaison qui relient deux zones naturelles. Les exutoires sont moyennement naturels puisque des canalisations ont été mises en place.

Monsieur LEMAY soumet au vote de la CPI les 26 dossiers fermes « création de réseaux d'assainissement ».

La délibération «RESEAUX D ASSAINISSEMENT» n°14-I-025 est adoptée à l'unanimité par la Commission Permanente des Interventions.

Monsieur LEMAY soumet au vote de la CPI les 12 dossiers fermes « réhabilitation des réseaux d'assainissement ».

La délibération «REHABILITATION RESEAUX D'ASSAINISSEMENT» n°14-I-026 est adoptée à l'unanimité par la Commission Permanente des Interventions.

3.2.3. Participations financières aux réseaux d'eaux pluviales (ligne X124)

Pour la présente Commission Permanente des Interventions, sont présentés pour décision (c.f. tableau récapitulatif ci-après + détails du point de présentation) :

• 1 dossier de réseaux d'eaux pluviales pour un montant total de participation financière de 7 933 €.

No fiche	Dossier	MO	Objet	Localisation	PF Agence (€)	Priorité
REP01	19967	MERLIMONT	Suppression d'un rejet à la mer	MERLIMONT : Front de mer	7 933	P1 ferme
<i>Sous-Total P1 ferme</i>					7 933	
TOTAL GENERAL					7 933	

Monsieur LEMAIRE présente le dossier.

Débat :

Monsieur LEMAY note l'intérêt d'éviter la pollution sur la plage de Merlimont ; le fond est tout à fait louable.

Monsieur LEMAY soumet au vote de la CPI le dossier « réseaux d'eaux pluviales ».

La délibération «RÉSEAUX D'EAUX PLUVIALES» n°14-I-027 est adoptée à l'unanimité par la Commission Permanente des Interventions.

4 - EAU POTABLE

4.1. Eau potable : Situation des engagements (lignes X23 et X25)

Monsieur VALIN, en référence au point n°4 du dossier de séance de la CPI du 23 mai 2014, présente la situation des engagements des lignes X23 « protection de la ressource en eau » et X25 « alimentation en eau potable » et les demandes de participations financières soumises à décision de la CPI.

PROTECTION DE LA RESSOURCE EN EAU (LIGNE X23)

	X ^{ème} Programme, année 2014				
	sous ligne X230*	Sous ligne X231*	Sous ligne X232*	Sous ligne X233*	Total ligne X23
Dotations de l'année	0,951	0,042	0,209	0,300	1,502
Engagements décidés depuis le 1 ^{er} janvier 2014	0,331	-	0,208	0,162	0,701
Engagements proposés à la CPI du 23/05/2014 dont :	0,155	-	-	0,124	0,279
- Subvention	0,155	-	-	0,114	-
- Subvention forfaitaire	-	-	-	0,010	-
Reste disponible après la CPI du 23/05/2014	0,465	0,042	0,001	0,014	0,522

* X230 = ressource en eaux souterraines

* X231 = ressource en eaux superficielles

* X232 = acquisitions foncières pour protection de la ressource

* X233 = études et animation pour les ORQUE

ALIMENTATION EN EAU POTABLE (LIGNE X25)

	X ^{ème} Programme, année 2014				
	sous ligne X250*	Sous ligne X251*	Sous ligne X252*	Sous ligne X253*	Total ligne X25
Dotations de l'année	3,831	9,120	0,901	0,051	13,903
Engagements décidés depuis le 1 ^{er} janvier 2014	-	0,166	0,028	-	0,194
Engagements proposés à la CPI du 23/05/2014, dont :	0,366	0,184	-	-	0,550
- Avance	-	-	-	-	-
- Subvention :	0,366	0,184	-	-	-
- Solidarité U/R :	-	-	-	-	-
Reste disponible après la CPI du 23/05/2014	3,465	8,770	0,873	0,051	13,159

* X250 = amélioration de la qualité de l'eau potable

* X251 = sécurisation quantitative de l'alimentation en eau potable

* X252 = économies d'eau et recherches de fuites

* X253 = assistance technique aux gestionnaires de la ressource en eau potable

Dossiers présentés

4.2 – Participations financières en faveur de la protection de la ressource en eaux souterraines (ligne X 230)

Pour la présente Commission Permanente des Interventions, sont présentés pour décision (c.f. tableau récapitulatif ci-après + détails du point de présentation) :

● 2 dossiers de protection de la ressource en eaux souterraines pour un montant total de participations financières de 154 956 €

No fiche	Dossier	MO	Objet	Localisation	PF Agence (€)	Priorité
PRS01	19636	SIAEP VALLEE ANCRE	Boisement sur 16ha dans le périmètre de protection du captage de Treux	TREUX	58 006	DUP
PRS02	19846	COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU BOULONNAIS	Travaux de mise en conformité avec la DUP	CARLY	96 950	DUP
<i>Sous-Total DUP</i>					154 956	
TOTAL GENERAL					154 956	

Débat :

Dossier n°19636 SIAEP VALLÉE ANCRE :

Monsieur VALIN rappelle que le dossier de la Vallée de l'Ancre a été présenté lors de la précédente CPI qui a décidé de suspendre la décision et d'organiser une visite sur le site. Le compte-rendu de visite du 12 mars 2014 sur les parcelles acquises par le SIAEP de la Vallée de l'Ancre est joint et confirme la légitimité du dossier.

Monsieur DEFLESSELLE indique que l'exposé de M. VALIN est tout à fait conforme à ce qu'ils ont vu sur place ; il est vrai qu'il n'y avait aucune culture.

Monsieur THIBAUT rappelle que l'Agence a été interpellée en séance par M. GALLOO, agriculteur, et que M. CAU, administrateur, a transmis un courrier demandant d'examiner la position de celui-ci. Il faudra lui répondre en apportant les éléments.

La légitimité et la façon d'instruire les dossiers de l'Agence était mise en cause. Désormais, on sait que les allégations de M. GALLOO étaient fausses et que l'instruction était bonne au départ mais il fallait le vérifier et le démontrer. Ce n'est pas du temps perdu.

Monsieur LEMAY indique qu'à l'avenir, il faudra être plus vigilant sur ce que l'on nous dit, surtout dans ce domaine. Si en amont, on s'était rendu compte qu'il y avait un problème au niveau de cette personne, nous n'aurions pas été obligé d'aller sur place. Il est satisfait que l'on ait corrigé et que l'on ne soit pas parti sur une mauvaise décision.

Monsieur LEMAY soumet au vote de la CPI les 2 dossiers présentés (Dossier n°19636 SIAEP VALLÉE D'ANCRE et n°19846 COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU BOULONNAIS).

**La délibération «PROTECTION RESSOURCE EAUX SOUTERRAINES»
n°14-I-028 est adoptée à l'unanimité par la Commission Permanente des Interventions.**

**4.3 – Participations financières aux études et animation des ORQUE
(ligne X233)**

Pour la présente Commission Permanente des Interventions, sont présentés pour décision (c.f. tableau récapitulatif ci-après + détails du point de présentation) :

No fiche	Dossier	MO	Objet	Localisation	PF Agence (€)	Priorité
EAO01	19918	COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE SAINT OMER	Renouvellement du poste d'animateur de mars 2014 à février 2017	Nord-Audomarois	124 249	ORQUE
<i>Sous-Total ORQUE</i>					124 249	
TOTAL GENERAL					124 249	

● 1 dossier d'études et animation pour les ORQUE pour un montant total de participation financière de 124 249 €.

Madame VALLÉE présente le dossier et précise que le montant de la participation financière a été limité au plafond mentionné dans la délibération.

Monsieur LEMAY soumet le dossier au vote de la CPI.

**La délibération «ETUDES ET ANIMATION DES ORQUE»
n°14-I-029 est adoptée à l'unanimité par la Commission Permanente des
Interventions.**

**4.4– Participations financières à l'amélioration de la qualité de l'eau potable (ligne
X250)**

Pour la présente Commission Permanente des Interventions, sont présentés pour décision (c.f. tableau récapitulatif ci-après + détails du point de présentation) :

● 1 dossier d'amélioration de la qualité de l'eau potable pour un montant total de participation financière de 365 700 €

No fiche	Dossier	MO	Objet	Localisation	PF Agence (€)	Priorité
AEP01	19858	COMMUNAUTE URBAINE DE LILLE	Surveillance de la ressource en eau souterraine vis à vis des solvants chlorés- mise en place d'un réseau de 20 piézomètres sur les champs captants des Ansereuilles	LILLE et diverses communes de la communauté	365 700	ferme
<i>Sous-Total ferme</i>					365 700	
TOTAL GENERAL					365 700	

Madame VALLÉE présente le dossier.

Débat :

Monsieur LEMAY indique que pour l'instant, un état des lieux en terme de solvants chlorés est effectué. La solution mise en œuvre pour arriver dans les normes est la dilution. Il faudrait réussir à essayer de limiter voire supprimer la pollution en amont. Il faut traiter la pollution plutôt que la diluer car c'est une solution immédiate qui fonctionne mais l'idéal serait d'attaquer à la base les pollutions.

Monsieur THIBAUT précise que cela concerne le secteur de Seclin, Annœullin, Gondécourt. C'est à cet endroit que l'Agence possède la plus grande partie de ses terrains et elle était intervenue pour acheter des terrains à cet endroit en partie à cause des risques d'urbanisation et de la zone industrielle avec les risques de pollutions.

Cela illustre bien l'importance de la maîtrise foncière et l'aménagement du territoire sur ces périmètres de captage. On essaye tant bien que mal de conjuguer les problèmes pour garder de l'eau potable qui est une ressource ultra stratégique pour Lille. Nous avons donc demandé aux agriculteurs d'intégrer des contraintes environnementales dans les baux qu'ils ont avec l'Agence. Mais il n'y a pas que des problèmes agricoles, il y a aussi des problèmes industriels à gérer, d'où le présent dossier.

Monsieur DIDIO pense que la pollution est aujourd'hui caractérisée et bien connue. Il faut à présent mieux comprendre le modèle hydrogéologique et géochimique à cet endroit de telle sorte que les actions de remédiation qui vont devoir se mettre en place soient les plus efficaces et les plus pertinentes possibles. En plus, ce terrain est relativement faillé donc les écoulements ne sont pas simples à déterminer et les sources de pollution identifiées sont multiples. Les impacts sur les forages ou les différents champs captants ou sous-champs captants sont assez complexes à modéliser. Puis, il y a des facteurs multiples qui jouent et mettre en place des barrières hydrauliques n'est pas toujours suffisant.

Ce sujet, d'une assez grande complexité, nécessite de faire ces piézomètres pour comprendre tout cet écoulement et cette géochimie puisqu'il s'agit de dégradations de molécules qui se multiplient en différents cocktails. On retrouve plus d'une vingtaine de molécules, de métabolites issus de la dégradation du perchloroéthylène et ces molécules ne sont pas aujourd'hui normées donc cela pose également un sujet en terme d'approche de risque sanitaire vis-à-vis de l'ARS. Nous travaillons donc beaucoup avec l'ARS pour savoir quelles sont les mesures de précaution à prendre face à une situation comme celle-ci, qui malheureusement, n'est pas unique dans le bassin puisque l'on parle de Lille mais il y avait aussi un sujet de même nature très important à Fresnes sur Escaut.

Les friches orphelines ont laissé des cicatrices profondes dans la ressource en eau donc c'est un vrai sujet de préoccupation. Il pense qu'à travers les leçons que nous allons tirer de cette expérience, cela pourrait probablement nous aider à régler d'autres sujets dans le bassin minier ou ailleurs où l'on se retrouve confronté à ce type de problématique.

Sur le sujet du traitement, il y a déjà des réflexions et des pilotes qui sont en cours avec des essais de traitement par stripping. La Société des Eaux du Nord teste une cascade de stripping modulaire qui permet d'optimiser la géométrie du stripping avec des prises de prélèvement à chaque niveau pour voir quelle est l'efficacité du stripping de chaque molécule, étape par étape. C'est quelque chose d'assez innovant et unique.

Monsieur LEMAY indique que le stripping a un coût qui n'est pas négligeable.

Monsieur DIDIO réplique que ce n'est pas forcément un traitement excessivement cher ; c'est beaucoup moins cher qu'un traitement membranaire.

Monsieur LEMAY dit que cela lui paraît être une meilleure solution que la dilution. Il préférerait que ces molécules soient retirées.

Monsieur DIDIO dit qu'une fois que la caractérisation des écoulements et des sources a été identifiée, l'idée est de faire de la remédiation in situ sur les friches qui sont aujourd'hui abandonnées. LMCU y réfléchit très fortement. Le sujet est complexe : même en terme d'organisation dans une grande collectivité, la gestion foncière des friches n'est pas souvent coordonnée avec la gestion de la ressource en eau parce qu'il s'agit de vice-présidences différentes, de portefeuilles différents donc il faut avoir une approche transversale qui n'est pas toujours évidente à mettre en œuvre.

Monsieur RAOULT demande si le chlorure de vinyle est recherché systématiquement.

Monsieur DIDIO répond qu'il est réglementé et normé (de la ressource jusqu'au robinet du consommateur).

Monsieur RAOULT demande si c'est fait systématiquement à partir du moment où il y a un forage.

Monsieur THÉROUANNE indique que comme ce sont de grosses unités de distribution, les bilans qualité remontent à la Commission Européenne d'où l'intérêt à respecter les normes. Il y a toujours des possibilités de dérogation pour certains éléments. On a la chance pour l'eau de pouvoir faire de la dilution, ce qui n'est pas le cas pour tous les autres produits alimentaires.

Monsieur DIDIO dit qu'il faut rappeler le contexte de la Métropole Lilloise, c'est-à-dire qu'aujourd'hui, l'impact sur la quantité de ressource en eau disponible est considérable. 20 000 m³ d'eau par jour sont perdus compte-tenu des allocations et des optimisations de pompage sur les différents forages rien que sur ce champ captant. Aujourd'hui, la Métropole Lilloise est dans une situation où finalement l'équation besoins - ressources est tellement tendue que l'on passe les jours de pointe uniquement sur la capacité des réservoirs (la capacité de stockage de l'eau sur la Métropole Lilloise est de 4 heures). S'il y a une panne majeure du SMAEL conjuguée avec une autre usine, il n'y a plus d'eau sur la Métropole Lilloise. C'est un sujet extrêmement préoccupant qui pourrait conduire à une gestion de crise rapide avec l'ARS puisqu'il n'y aurait pas d'autres solutions que de déroger à certains paramètres pour maintenir l'alimentation en eau.

Monsieur THÉROUANNE indique que cela s'effectue déjà en situation normalisée dans l'année. S'il y a une rupture au niveau de la canalisation qui vient d'Aire sur la Lys (il ne faut pas oublier que l'usine d'Aire sur la Lys a des arrêts techniques : 8 jours), il faut jongler au niveau des eaux du Nord et effectivement, on opère une dérogation momentanée.

Monsieur DIDIO rappelle que ce n'est pas parce qu'une dérogation préventive et temporaire est demandée à l'ARS qu'elle est obligatoirement utilisée et jusqu'à maintenant, elle ne l'a jamais été. On a réussi à jongler jusqu'au bout pour rester parfaitement dans les critères de potabilité sur l'eau distribuée y compris sur les perchlorates.

Monsieur THÉROUANNE indique qu'il est vrai qu'il n'y a pas eu de dépassement sur la qualité de l'eau distribuée.

Monsieur LEMAY soumet le dossier au vote de la CPI.

La délibération «AMÉLIORATION QUALITÉ EAU POTABLE DISTRIBUÉE» n°14-I-030 est adoptée à l'unanimité par la Commission Permanente des Interventions.

4.5 – Participations financières à la sécurisation quantitative de l'alimentation en eau potable (ligne X251)

Pour la présente Commission Permanente des Interventions, sont présentés pour décision (c.f. tableau récapitulatif ci-après + détails du point de présentation) :

No fiche	Dossier	MO	Objet	Localisation	PF Agence (€)	Priorité
SQA01	19939	S I DES EAUX DE PICARDIE	Etude diagnostique et élaboration d'un schéma directeur d'eau potable	25 communes du S.I.E.P (Syndicat Intercommunal des Eaux de Picardie) dont 18 sur l'Agence Artois Picardie : Allenay, Arrest, Ault, Béthencourt sur Mer, Bourseville, Brutelles, Cayeux sur Mer, Estreboeuf, Friaucourt, Friville Escarbotin, Lanchères, Pendé,	64 262	ferme
SQA02	19963	SIAEP HAUTE COLOGNE	Etude diagnostique du système de distribution d'eau potable	L'ensemble des communes du SIAEP de la Haute Cologne	30 000	ferme
SQA03	19964	BELLICOURT	Etude diagnostique du système de distribution d'eau potable et sectorisation du réseau	BELLICOURT	45 000	ferme
SQA04	19971	SIAEP REGION DE COULONVILLERS	Etude diagnostique des systèmes de distribution d'eau potable des SIAEP de Coulouvillers, Pont Rémy, d'Ailly le Haut clocher et de la commune de Long	Les Communes des SIAEP de Coulouvillers, d'Ailly Le Haut clocher et de Pont- Rémy et la commune de Long	45 000	ferme
<i>Sous-Total ferme</i>					184 262	
TOTAL GENERAL					184 262	

● 4 dossiers de sécurisation quantitative de l'alimentation en eau potable pour un montant total de participations financières de 184 262 €

Monsieur BLIN présente les dossiers de sécurisation quantitative de l'alimentation en eau potable.

Il ajoute que le sujet illustre la dynamique qui est en cours, notamment sur le territoire de la Mission Picardie, où beaucoup de collectivités, depuis un ou deux ans, prennent au sérieux le sujet de la connaissance de leur patrimoine eau potable. La politique Agence a introduit ces dernières années des critères d'écoconditionnalité des aides. Le contexte réglementaire y fait également pour beaucoup et les missions d'animation de l'Onema qui structurent aussi un observatoire des services de l'eau et d'assainissement font que tous ces sujets participent à la bonne gestion de l'alimentation en eau potable.

Ce sujet permet d'opérer un point d'information pour rappeler que depuis la Loi Grenelle II, il y a, au niveau réglementaire, une évolution assez marquée depuis 4 ou 5 ans. L'une des suites directes de la loi Grenelle II est le décret « fuites » du 27/01/2012 qui impose aux collectivités de connaître puis de diminuer les pertes d'eau sur les réseaux d'eau potable, estimées à 25% en moyenne au niveau national.

Ce décret introduit des aspects coercitifs si le descriptif détaillé des réseaux ou le plan d'actions n'est pas établi dans les délais prescrits. Il prévoit ainsi explicitement dans ce cas que les Agences de l'Eau doivent doubler la redevance prélèvement sur l'usage eau potable (environ 0,08 €/m³ au lieu de 0,04€/m³). Pour éviter d'avoir ce doublement de la redevance prélèvement qui est en cours de mise en oeuvre, les collectivités doivent justifier d'un indice de connaissance patrimoniale d'au minimum 40/120 au 31/12/2013.

Le 2^{ème} critère est le critère rendement avec un rendement minimum de 85% ou (65% + 1/5 de l'indice linéaire de consommation). Celui-ci sera appliqué dans 2 ans.

Tout cela participe à la dynamique et explique le pourquoi de présentations successives d'études de ce type devant les instances ; des études qui évoluent au niveau de leur montant puisque certaines incluent aussi des ouvrages de sectorisation et des aspects plus spécifiques.

Débat :

Monsieur RAOULT demande à quoi correspond l'indice de connaissance patrimoniale à 40/120.

Monsieur THIBAUT rappelle que la Loi Grenelle II est partie du principe que les collectivités doivent connaître un minimum leur réseau pour éviter de gaspiller l'eau.

L'indice de connaissance patrimoniale est un indicateur qui évalue, sur une échelle de 0 à 120, la qualité des informations disponibles sur le réseau d'eau potable. Il est obtenu en faisant la somme des points indiqués dans trois parties : A, B et C.

Les 30 points d'inventaire des réseaux (partie B) ne sont comptabilisés que si les 15 points des plans de réseaux (partie A) sont acquis. Les 75 points des autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux (partie C) ne sont comptabilisés que si au moins 40 des 45 points de l'ensemble plans des réseaux et inventaire des réseaux (parties A + B) sont acquis.

Ceux qui sont en-dessous de 40, c'est-à-dire qui n'ont pas de plan des réseaux, de périodes de pose connues et de procédure de mise à jour vont voir leur redevance prélèvement sur l'usage eau potable doublée à partir de cette année. Environ 20 à 30% de syndicats sont concernés.

La redevance prélèvement est égale à moins de 1% du prix de l'eau. Ce ne sont pas toutes les redevances Agence qui sont doublées, ce n'est que la redevance prélèvement mais c'est quand même quelque chose de non négligeable. En effet, beaucoup de collectivités n'ont pas su anticiper donc cela met une pression certaine cette année sur ce sujet.

Les villes qui ont un périmètre relativement restreint peuvent répondre assez facilement au décret. Les grands syndicats peuvent avoir des difficultés avec les périmètres qu'ils ont absorbés au fur et à mesure et les petites collectivités rurales sont souvent les plus en retard.

Monsieur FLAJOLET demande quel sera le comportement et la décision de l'Agence si elle est sollicitée par l'ensemble de ces communes pour qu'elles se mettent à jour. Partant du principe que l'adage : « aide-toi et le ciel t'aidera » peut effectivement s'appliquer, encore faut-il que la 1^{ère} partie de l'adage ait été réalisé à minima par les structures sinon nous devenons en quelque sorte une caisse de mutualisation pour incompétence notoire.

Monsieur THIBAUT répond que ceux qui sont en-dessous d'1€/m³ ne sont pas aidés par l'Agence.

On est dans une optique où on va aider cette phase initiale parce qu'il faut connaître ; c'est la position de l'Agence à ce stade. Il faut aussi avoir en tête que la quasi-totalité des collectivités, mis à part les petites, ont quand même déjà des plans de réseaux. Le principal problème ce sont les périodes de pose.

Monsieur DIDIO indique que les derniers points sont assez compliqués à obtenir car il faut connaître le géoréférencement, la nature et les dates de pose des branchements donc c'est vraiment une collecte d'informations de longue haleine qui est réellement délicate.

Monsieur THIBAUT souligne qu'il faut avoir en tête que la connaissance de son réseau n'est que la 1^{ère} étape. Ensuite, il faut regarder le rendement ce qui va poser problème pour certaines collectivités et syndicats car aujourd'hui, on ne raisonne pas par tronçons.

Si le rendement n'est pas bon, il faut faire un plan d'actions pour retrouver un rendement suffisant et le délai est de 2 ans donc à son avis, il y aura des vraies difficultés techniques. Les difficultés, aujourd'hui, concernent les gens qui n'ont pas anticipé, qui sont en retard sur les aspects connaissance, inventaire. Il n'y a pas encore de problèmes techniques. Ce sera différent dans 2 ou 3 ans avec des collectivités qui n'arriveront pas à avoir les rendements suffisants.

Monsieur DIDIO indique que l'état des lieux sur la gestion patrimoniale des réseaux d'eau en France n'est pas totalement rassurant. Le taux de renouvellement moyen est de l'ordre de 0,6% par an ce qui fait des conduites qui durent à peu près 150 ans en moyenne.

Aujourd'hui, les meilleurs outils d'optimisation de gestion patrimoniale s'appuient sur une connaissance détaillée du patrimoine ce qui est l'objectif de ce plan de connaissance patrimoniale. Sans avoir déjà franchi les 1^{ères} étapes, on ne saura pas dépenser le bon euro au bon endroit au bon moment. Il y a un très gros travail à fournir pour arriver à cet objectif.

Monsieur RAOULT indique que cela dépend aussi de la nature du sous-sol. Les réseaux dans l'Avesnois sont délicats à gérer quand les schistes remontent et selon la nature des matériaux utilisés et les questions climatiques.

Monsieur LEMAY soumet les 4 dossiers au vote de la CPI.

La délibération «SECURISATION QUANTITATIVE DE L'ALIMENTATION EN EAU POTABLE»

n°14-I-031 est adoptée à l'unanimité par la Commission Permanente des Interventions.

5 - LUTTE CONTRE LES POLLUTIONS D'ORIGINE AGRICOLE

Monsieur THIBAUT souligne, en préambule, que la nouvelle demande de prolongation du Programme Eau et Agriculture a été validé pour cette année par la Commission Européenne. Dans les discussions avec le niveau national, il était sous-entendu que notre régime dérogatoire du Bassin ne rentrait pas dans les nouvelles règles imposées par la Commission Européenne. Cependant, la Commission l'a validé ce qui montre bien que notre PEA est compatible avec les nouvelles règles de la PAC. Il pourrait être repris sous cette forme ou sous une forme améliorée dans la future PAC, où ce ne sera plus l'État mais la région qui sera autorité de gestion. Les informations sont déjà passées au monde agricole. C'est une bonne nouvelle qui valide que le travail fait collectivement dans le bassin respecte bien les règles de l'Union Européenne et que c'est finalement plutôt le niveau national qui nous freine. Les dossiers PEA seront présentés en fin d'année.

5.1 - Situation des engagements (lignes X18 et X152)

Monsieur LABRUNE présente une photographie correspondant à la journée maintien de l'agriculture en zones humides en Baie de Somme du 05 février 2014 où a eu lieu la signature de la convention cadre maintien de l'agriculture en zones humides, qui avait été validée par le Conseil d'Administration du 29/11/2013.

Monsieur LABRUNE, en référence au point n°5.1 du dossier de séance de la CPI du 23 mai 2014, présente la situation des engagements des lignes X18 et X152 « lutte contre les pollutions d'origine agricole ».

	Xème programme – année 2014						
	Sous ligne X181	Sous ligne X182	Sous ligne X183	Sous ligne X185	Sous ligne X187	Total X18	Sous ligne X152
Dotations de l'année	0	1,311	1,095	0,800	0,500	3,706	0,672
Engagements décidés depuis le 1 ^{er} Janvier 2014	0	0,088	0	0	0	0,088	0,501
Engagements proposés à la CPI du 23/05/2014	0	0,217	0	0,792	0	1,009	0
Reste disponible après la CPI du 23/05/2014	0	1,006	1,095	0,008	0,500	2,609	0,171

X18 : Lutte contre les pollutions d'origine agricole

X181 : Elevages

X182 : Pollutions diffuses

X183 : Plan végétal pour l'environnement

X185 : Soutien à l'agriculture biologique et à l'agroforesterie

X187 : Maintien de l'agriculture en zones humides

X15 : Assistance technique à la dépollution

X152 : Assistance technique aux agriculteurs

Dossiers présentés

5.2 – Participations financières à la lutte contre les pollutions diffuses (ligne X182)

Pour la présente Commission Permanente des Interventions, sont présentés pour décision (c.f. tableau récapitulatif ci-après + détails du point de présentation) :

● 3 dossiers de lutte contre les pollutions diffuses pour un montant total de participations financières de 217 203 €.

N° fiche	Dossier	MO	Objet	Localisation	PF Agence (en €)	Priorité
NT5	19820	Chambre d'Agriculture de la Somme	Actions d'expérimentations sur la thématique de la production intégrée (2014)	Département de la Somme	65 565	
NT2	19838*	Chambre d'Agriculture de Région Nord Pas-de-Calais	Actions d'animation et d'expérimentations sur la thématique de la production intégrée (2014)	Région Nord Pas-de-Calais	57 138	
VC	19613	Agglomération Maubeuge Val de Sambre	Réalisation de 90 diagnostics individuels d'exploitations dans le cadre de l'ORQUE Nord Avesnois	Avesnois	94 500	
TOTAL GENERAL					217 203	

Monsieur LABRUNE présente en particulier les dossiers n° 19820 de la Chambre d'Agriculture de la Somme et n° 19838 de la Chambre d'Agriculture de Région Nord-Pas-de-Calais.

Débat :

Monsieur LEMAY demande ce que l'on attend du drone par rapport aux images satellites.

Monsieur LABRUNE répond qu'il doit remédier aux problèmes de disponibilité des données et de couverture des satellites.

Monsieur FAICT dit que la Chambre d'Agriculture de la Somme a investi directement dans un drone et le 12 mai dernier, il leur a été présenté les premiers résultats. La 1^{ère} chose que l'on remarque est qu'il y a une précision encore plus importante du drone en terme de connaissance des besoins de fertilisation. La question est de savoir si le matériel agricole sera suffisamment sophistiqué pour pouvoir réagir rapidement pour moduler les doses aux endroits qui doivent l'être.

Il pense que le drone est un outil complémentaire aux outils qui existent déjà.

Monsieur LEMAY demande pour quelle surface utilisent-ils un drone.

Monsieur FAICT répond que c'est de l'ordre de 3000 hectares par drone sur deux semaines de travail.

Monsieur LEMAY souligne que c'est un sujet intéressant.

Il soumet au vote de la CPI les deux délibérations correspondant aux dossiers présentés.

Dossiers Chambre d'Agriculture de la Somme et Agglomération Maubeuge Val de Sambre :

La délibération «POLLUTIONS DIFFUSES» n°14-I-032 est adoptée à l'unanimité par la Commission Permanente des Interventions

Dossier Chambre d'Agriculture de Région Nord-Pas-de-Calais :

La délibération «POLLUTIONS DIFFUSES CHAMBRE D'AGRICULTURE DE RÉGION DU NORD PAS DE CALAIS» n°14-I-033 est adoptée à l'unanimité par la Commission Permanente des Interventions.

5.3 – Participations financières au soutien à l'agriculture biologique et l'agroforesterie (ligne X185)

Monsieur THIBAUT indique que c'est la 1^{ère} fois que l'Agence de l'Eau opère un appel à projets en Agriculture Biologique et c'est une vraie réussite.

Pour la présente Commission Permanente des Interventions, sont présentés pour décision (c.f. tableau récapitulatif ci-après + détails du point de présentation) :

Il est proposé à la Commission Permanente des Interventions d'attribuer un financement aux projets classés dans les priorités 1 à 5 pour un montant de participation financière de 792 293 € et de refuser le financement de projets ou de parties de projets pour un total de 281 693€.

N° fiche	Dossier	MO	Objet	Localisation	PF Agence	Priorite
VC1	1982800	COMMUNE DE BERCK	Mise en place d'un projet d'assolement collectif dans l'ORQUE d'Airon St-Vaast	Campigneulles-les-Grandes, Airon-Saint-Vaast, Wailly-Beaucamp, Bolsjean, Verton	181 192 €	1
VC2	1980200	NORIAP	Création d'un pôle bio au sein de la coopérative NORIAP	PICARDIE	39 209 €	1
VC3	1976000	COMMUNAUTE URBAINE DE LILLE	Accompagner l'installation de maraîchers et d'horticulteurs sur 17 ha de terres agricoles appartenant à Lille Métropole	Site de la Vallée sur la commune de WAVRIN (59)	66 000 €	1
VC4	1977000	COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU DOUAISIS	Mise en oeuvre d'un projet territorial de développement de l'agriculture biologique dans le Douaisis	Communauté d'Agglomération du Douaisis	82 118 €	2
VC5	1983400	SI D EAU POTABLE DU SANTERRE	Développement de l'agriculture biologique dans l'ORQUE de Caix	Aire d'Alimentation des Captages de Caix	14 320 €	2
VC6	1978800	AGRICULTURE BIOLOGIQUE EN PICARDIE	Développer l'agriculture biologique dans l'ORQUE de Poix de Picardie	ORQUE de Poix de Picardie	20 486 €	2
VC7	1994400	CHAMBRE D'AGRICULTURE SOMME	Conforter un potentiel de développement dans les ORQUE de Victorine Autier et de la Basse Vallée de la Selle	ORQUE de la Basse Vallée de la Selle et ORQUE de Victorine Autier	9 401 €	2
VC8	1986900	TERRE DE LIENS NORD PAS DE CALAIS	Appui à l'acquisition d'une ferme de 13 ha à LOOS-EN-GOHELLE	Loos-en-Gohelle	3 003 €	2
VC9	1985100	TERRE DE LIENS NORD PAS DE CALAIS	Appui à l'acquisition d'un terrain de 6 ha à Norrent-Fontes (62), commune située sur une zone à enjeu eau	Norrent Fontes	3 003 €	2
VC10	1983600	SYNDICAT MIXTE DU PARC NATUREL REGIONAL L'AVESNOIS	Développement de l'agriculture biologique dans les zones à enjeu eau potable du Parc Naturel de l'Avesnois	Parc Naturel Régional de l'Avesnois	10 535 €	2
					8 519 €	4
					5 418 €	5
VC11	1000800	GABNOR	Développement de l'agriculture biologique dans les zones à enjeu eau potable du Parc Naturel de l'Avesnois	Parc Naturel Régional de l'Avesnois	37 670 €	2
					10 699 €	4
					7 467 €	5
VC12	1000900	CHAMBRE REGIONALE D'AGRICULTURE DU NORD PAS DE CALAIS	Développement de l'agriculture biologique dans les zones à enjeu eau potable du Parc Naturel de l'Avesnois	Parc Naturel Régional de l'Avesnois	39 048 €	2
					874 €	4
					5 536 €	5
VC13	1984700	AGRO TRANSFERT RESSOURCES TERRITOIRES	Faire évoluer l'offre de conseil pour sécuriser et encourager les conversions en agriculture biologique	Nord Pas-de-Calais et Picardie	42 135 €	3
VC14	1987200	CUMA CREATIVE NORD PAS DE CALAIS	Programme d'expérimentation sur le défanage thermique sur culture de pommes de terre biologiques	Nord Pas-de-Calais	25 284 €	3
VC15	1987000	TERRE DE LIENS NORD PAS DE CALAIS	Organiser un atelier pour former les urbanistes et les collectivités de la Région Nord Pas-de-Calais aux enjeux liés à l'eau et à l'agriculture biologique	Région Nord Pas-de-Calais	1 800 €	4
VC16	1978900	AGRICULTURE BIOLOGIQUE EN PICARDIE	Organiser un colloque intitulé TERRE EAU BIO	PICARDIE	3 179 €	4
VC17	1980300	GABNOR	Protéger l'eau par le développement de l'agriculture biologique	Nord Pas-de-Calais	43 332 €	4
					99 825 €	5
VC18	1984900	TERRE DE LIENS NORD PAS DE CALAIS	Réalisation d'un diagnostic foncier agricole participatif et d'une veille foncière participative sur le Val de Marque	Val de Marque	7 040 €	5
VC19	1979600	AGRICULTURE BIOLOGIQUE EN PICARDIE	Développement de l'élevage en agriculture biologique	Région Picardie	25 200 €	5
TOTAL GENERAL					792 293 €	

Monsieur LABRUNE présente en particulier les dossiers n° 19828 de la commune de Berck et n° 19802 de Noriap (Priorité 1), n° 19770 de la Communauté d'Agglomération du Douaisis (Priorité 2), n° 19872 de CUMA CREATIVE (Priorité 3), n° 19803 du GABNOR (Priorité 4).

Débat :

Monsieur LEMAY indique que toutes les priorités ont été prises en compte. Il y a eu beaucoup de demandes. L'Agriculture Biologique est en plein développement, les ventes de produits Bio se développent donc forcément cela va créer une aspiration, un besoin de production.

Monsieur DEFLESSELLE félicite les services d'avoir vu qu'une collectivité demandait des subventions pour créer des statuts. Il trouve cette demande inadmissible. Les services ont bien étudié les dossiers.

Ensuite, il souhaite savoir comment fonctionne le défaneur thermique de pomme de terre à l'huile végétale.

Monsieur LABRUNE répond que l'idée est d'avoir du matériel qui fonctionne avec l'huile végétale comme source d'énergie.

Monsieur ROUSSEL ajoute que ce n'est pas un carburant mais un comburant. La technique de défanage thermique existe depuis longtemps mais avec du gaz (propane, butane). L'idée est donc de remplacer le gaz par un carburant d'origine renouvelable, qui lui, devrait avoir un bilan carbone meilleur.

Monsieur LEMAY dit qu'il est surprenant que cela se limite à l'agriculture biologique aujourd'hui. Il faudrait l'élargir à toute production.

Monsieur ROUSSEL indique que c'est une question de prix car par rapport à la solution chimique, c'est beaucoup plus cher.

Monsieur LABRUNE précise que l'Agence souhaiterait valoriser les résultats de ces expérimentations auprès d'un large public.

Monsieur ROUSSEL dit que le comburant est à tester. Si on veut baisser le prix de l'huile, il faut baisser le prix du colza et il est peu probable que les producteurs de colza soient d'accords. C'est une technique qui peut servir ailleurs qu'en Agriculture Biologique, notamment dans les champs captants ou les captages Grenelle.

Monsieur DECOOL confirme que dans les fritures industrielles, les huiles à recycler peuvent être parfaitement compatibles avec cet outil et ce sont des volumes très significatifs.

Monsieur ROUSSEL fait remarquer que c'est la 1^{ère} fois que l'ensemble des Priorités va être financé. Pour le PEA, le financement des dossiers a toujours été limité aux Priorités 1 et 2 donc il y a un petit problème de cohérence sur les dossiers agricoles.

Monsieur THIBAUT explique que l'Agence a été très agréablement surprise par les dossiers reçus. Il pense qu'il faut que la Commission se pose sereinement la question de financer ou non jusqu'à la Priorité 5 mais selon lui, il faut regarder un peu large pour le 1^{er} appel à projets.

Monsieur VALIN souligne que sur les 800 000 €, la priorité 5 représente 150 000 €.

Monsieur FLAJOLET demande s'il y a des sous-titres Priorité 5 dans les dossiers en Priorité 1.

Monsieur VALIN répond négativement.

Monsieur RAOULT demande pourquoi le Parc Naturel Régional de l'Avesnois est en Priorité 4.

Monsieur VALIN répond que dans les actions présentées par le Parc, il y a des parties d'actions qui émergent à la Priorité 2, une action qui émerge à la Priorité 4 et une à la Priorité 5.

Monsieur THIBAUT ajoute que la Priorité 4 correspond au financement des structures, indépendamment d'un lieu précis.

Monsieur LABRUNE indique que la description et le coût de l'opération ainsi que les conclusions des services de l'Agence avec la répartition des Priorités sont détaillées en page 3 de la fiche spécifique du Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional de l'Avesnois.

Monsieur LEMAY indique que pour être plus clair, il faudrait présenter les dossiers tranche par tranche même si un dossier est éclaté en trois parties.

Monsieur FLAJOLET dit que la remarque faite par M. ROUSSEL, précédemment, est très pertinente puisque l'on est sur un choix ponctuel qui enclenche une réponse structurante. Il proposerait donc d'accepter les Priorités 1, 2 et 3 et de reporter les Priorités 4 et 5 pour permettre aux services de voir si elles s'incluent ou non de façon structurante dans les Priorités 1, 2 et 3.

Monsieur THIBAUT indique qu'il ne faut pas tomber dans la bureaucratie trop fine car les Priorités 2, 3, 4 et 5 sont une grille d'analyse par l'Agence d'un certain nombre de dossiers. Un dossier, souvent, a sa cohérence interne et il est vrai que l'Agence a opéré un travail précis (séparation selon les grilles des priorités).

Quand un dossier inclut une Priorité 2 et que l'ensemble est cohérent, c'est un dossier de Priorité 2. Si on veut repousser des dossiers, cela ne doit concerner que ceux qui ne sont que Priorité 5. Cela lui paraît sage de prendre l'ensemble des dossiers pour les Priorités 2, 3, 4.

Monsieur LEMAY dit que la question posée reste : est-ce que l'on décide positivement de tous les dossiers ou doit-on éliminer les Priorités 4 et 5 ou 5 uniquement ? Lui, personnellement, retiendrait tous les dossiers car c'est une démarche nouvelle.

Monsieur DIDIO pense que c'est une démarche qui est initiée. Les impacts sont significatifs sur la qualité des masses d'eau. Il serait assez favorable à retenir tous les dossiers quitte à revoir la façon d'apprécier les Priorités à l'avenir.

Monsieur LEMAY propose donc que soient retenus tous les dossiers pour ce 1^{er} appel à projets mais souligne que pour le prochain, il faudra revoir le mode de classification.

Monsieur LEMAY soumet au vote de la CPI les dossiers soutien Agriculture Biologique et agroforesterie».

**La délibération «SOUTIEN AGRICULTURE BIO ET AGROFOREST.»
n°14-I-034 est adoptée à l'unanimité par la Commission Permanente des Interventions.**

**La délibération «SOUTIEN A L'AGRICULTURE BIOLOGIQUE
REFUS DE PARTICIPATIONS FINANCIERES»
n°14-I-035 est adoptée à l'unanimité par la Commission Permanente des Interventions.**

**La délibération «SOUTIEN AGRICULTURE BIO ET AGROFOREST.
AGRICULTURE BIOLOGIQUE EN PICARDIE»
n°14-I-036 est adoptée à l'unanimité par la Commission Permanente des Interventions.**

**La délibération «SOUTIEN AGRICULTURE BIO ET AGROFOREST.
AGRICULTURE BIOLOGIQUE EN PICARDIE»
n°14-I-037 est adoptée à l'unanimité par la Commission Permanente des Interventions.**

**La délibération «SOUTIEN AGRICULTURE BIO ET AGROFOREST.
COMMUNE DE BERCK»
n°14-I-038 est adoptée à l'unanimité par la Commission Permanente des Interventions.**

**La délibération «SOUTIEN AGRICULTURE BIO ET AGROFOREST.
GABNOR»
n°14-I-039 est adoptée à l'unanimité par la Commission Permanente des Interventions.**

**La délibération «SOUTIEN AGRICULTURE BIO ET AGROFOREST.
CHAMBRE D'AGRICULTURE SOMME»
n°14-I-040 est adoptée à l'unanimité par la Commission Permanente des Interventions.**

**La délibération «SOUTIEN AGRICULTURE BIO ET AGROFOREST.
CUMA CREATIVE NORD PAS DE CALAIS»
n°14-I-041 est adoptée à l'unanimité par la Commission Permanente des Interventions.**

**La délibération «SOUTIEN AGRICULTURE BIO ET AGROFOREST.
SI D'EAU POTABLE DU SANTERRE»
n°14-I-042 est adoptée à l'unanimité par la Commission Permanente des Interventions.**

Monsieur THIBAUT précise que l'objectif de l'Agence n'est pas de financer des structures mais des actions et des résultats.

6 – AMENAGEMENT ET GESTION DES EAUX

6.1 – Situation des engagements (ligne X24)

Monsieur JORDAN en référence au point n°6 du dossier de séance de la CPI du 23 mai 2014, présente la situation des engagements de la ligne X24 « restauration et gestion des milieux aquatiques » et les demandes de participations financières soumises à décision de la Commission.

Ligne X24 Restauration et gestion des milieux aquatiques	X24 TOTAL	X240 Entretien et restauration des cours d'eau	X241 Curage des sédiments toxiques	X242 Erosion	X243 Entretien et restauration des zones humides	X244 Prévention des inondations	X245 Acquisitions foncières de ZH et de ZEC	X246 Rétablissement de la continuité écologique
DOTATION ANNUELLE 2014	10 900 000 €	1 230 000 €	1 820 000 €	350 000 €	1 270 000 €	2 750 000 €	1 300 000 €	2 180 000 €
NOUVELLE REPARTITION PAR SOUS LIGNE AU 16/04/2014	10 900 351 €	1 230 237 €	1 520 000 €	650 000 €	1 270 000 €	2 750 000 €	1 300 114 €	2 180 000 €
DEJA ENGAGE AVANT LA CPI DU 23/05/14	2 912 778 €	460 769 €	229 539 €	308 423 €	642 453 €	1 015 052 €	112 493 €	144 049 €
DOSSIERS SOUMIS A DECISION DE LA CPI DU 23/05/14	1 476 134 €	325 963 €	0 €	177 851 €* *	113 021 €	134 362 €	446 869 €	278 068 €
CUMUL ENGAGEMENTS APRES CPI DU 23/05/14	4 388 912 €	786 732 €	229 539 €	486 274 €	755 474 €	1 149 414 €	559 362 €	422 117 €
SOLDE	6 511 439 €	443 505 €	1 290 461 €	163 726 €	514 526 €	1 600 586 €	740 752 €	1 757 883 €
% D'ENGAGEMENT	40,30 %	63,90 %	15,10 %	74,80 %	59,50 %	41,80 %	43,00 %	19,40 %

Monsieur RAOULT quitte la séance (12h11).

Dossiers présentés

6.2 – Participations financières en faveur de l'entretien et de la restauration des cours d'eau (ligne X240)

Pour la présente Commission Permanente des Interventions, sont présentés (c.f. tableau récapitulatif ci-après + détails du point de présentation) :

• 3 dossiers d'entretien et de restauration des cours d'eau pour un montant total de participations financières de 325 963 €.

N° fiche	N° dossier	Maître d'ouvrage	Objet	Localisation	PF (€)	Priorité
1	1969400	SYNDICAT MIXTE CANCHE ET AFFLUENTS	Travaux de restauration hydro morphologique de 7,5 km de cours d'eau sur le bassin versant de la Canche et de la Ternoise (au titre de l'année 2014).	Bassin versant de la Canche et de la Ternoise	89 641	P1
2	1984200	SYND MIXTE POUR LE SCHEMA D'AMENAGEMENT ET LA GESTION DES EAUX DE LA LYS	Etude préalable aux travaux de restauration et d'entretien écologique de la Lys, de la Laquette et leurs affluents.	Bassin versant de la rivière Lys	111 360	P1
3	1990000	FEDERATION DU PAS DE CALAIS POUR LA PECHE ET LA PROTECTION DU MILIEU AQUATIQUE	Travaux de restauration écologique du ruisseau "Le Loquin", affluent de la Hem et arasement d'un seuil à Cavrion-Saint-Martin sur la Planquette.	Bassin versant de la Hem et de la Canche	124 962	P1
TOTAL GENERAL					325 963	

Monsieur DEFLESSELLE quitte la séance (12h13).

Monsieur JOURDAN présente les 3 dossiers d'entretien et de restauration des cours d'eau.

Débats :

Monsieur LEMAY demande comment s'explique que les délais soient si importants dans ce domaine.

Monsieur JOURDAN répond que la démarche d'organiser les travaux de restauration écologique de cours d'eau est engagée depuis le IXème Programme d'Intervention. Cependant avec les délais de réalisations d'études et d'instructions réglementaires de l'ordre de 2 à 3 ans, les collectivités, démarrent seulement leurs travaux. Pour exemple, le Symcêa, a engagé ses plans de gestion en 2010, l'autorisation de réaliser les travaux sur la Ternoise date de 2012 et les travaux peuvent donc s'engager. En 2014, il n'y a pas encore d'autorisations pour réaliser les travaux sur les autres affluents de la Canche et on espère que cela devrait arriver d'ici la fin de l'année mais avec réserve compte tenu des délais d'instruction administrative. Les délais d'études et d'instruction font donc que 5 ans après, on arrive enfin en phase travaux.

Monsieur LEMAY soumet au vote de la CPI les 3 dossiers «entretien et restauration des cours d'eau».

La délibération «ENTRETIEN RESTAURATION DES COURS D'EAU» n°14-I-043 est adoptée à l'unanimité par la Commission Permanente des Interventions.

6.3 – Participation financière en faveur de l'érosion (ligne X242)

Pour la présente Commission Permanente des Interventions, sont présentés :

● 2 dossiers de lutte contre l'érosion (ligne X242) pour décision de la CPI pour un montant total de participations financières de 178 851 € (c.f. tableau récapitulatif ci-après + détails du point de présentation) :

N° Fiche	N° dossier	Nom maître d'ouvrage	Objet	Localisation	PF	Priorite
1	10000	Chambre d'Agriculture de Région du Nord – Pas-de-Calais	Renouvellement de l'animation territoriale 2014 - 2016 de lutte contre l'érosion des sols agricoles en Région 59 – 62, au titre de l'année 2014	Sur l'ensemble du territoire de la région Nord – Pas-de-Calais	107 675 €	P1
2	19940	Association SOMEA	Poursuite des travaux de lutte contre l'érosion des sols dans le département de la Somme au titre de l'année 2014, suivant le programme 2014-2016	Bassin versant de la Somme	70 176 €	P1
TOTAL GENERAL					178 851 €	

● 2 dossiers de lutte contre l'érosion avec engagement différé 2015-2016 (ligne X242) pour décision de la CPI pour un montant total de participation financière de 352 632 € (c.f. tableau récapitulatif ci-après + détails du point de présentation) :

N° Fiche	Nom maître d'ouvrage	Objet	Montant de l'opération	Taux	Participation financière
1	Chambre d'Agriculture de Région du Nord – Pas-de-Calais	Renouvellement de l'animation territoriale 2014 - 2016 de lutte contre l'érosion des sols agricoles en Région 59 – 62 au titre de 2015 et 2016	424 560 € HT	S50 %	212 280 €
2	Association SOMEA	Poursuite des travaux de lutte contre l'érosion des sols dans le département de la Somme au titre des années 2015 et 2016, suivant le programme 2014-2016	224 588 € TTC	S60 % + forfait	140 352 €

Monsieur JOURDAN présente les dossiers de lutte contre l'érosion puis des photos correspondant au bilan de la convention 2011-2013.

Pas de remarque.

Monsieur LEMAY soumet au vote de la CPI les deux délibérations correspondant aux dossiers présentés.

Dossiers Chambre d'Agriculture de Région du Nord – Pas-de-Calais et Association SOMEA :

La délibération «EROSION CHAMBRE D'AGRICULTURE DE REGION DU NORD PAS DE CALAIS» n°14-I-044 est adoptée à l'unanimité par la Commission Permanente des Interventions

La délibération «EROSION ASSOCIATION SOMEA» n°14-I-045 est adoptée à l'unanimité par la Commission Permanente des Interventions.

6.4 – Participations financières en faveur de l'entretien et de la restauration des zones humides (ligne X243)

Pour la présente Commission Permanente des Interventions, sont présentés (c.f. tableau récapitulatif ci-après + détails du point de présentation) :

● **2 dossiers d'entretien et de restauration des zones humides pour un montant total de participations financières de 113 021 €.**

N° fiche	N° dossier	Maître d'ouvrage	Objet	Localisation	PF (€)	Priorité
1	1957000	Communauté Urbaine de Lille	Restauration d'une annexe alluviale sur l'espace Symphorien en liaison avec le bras mort de la Lys, dans la commune de Deûlémont	Espace Symphorien à Deûlémont (parcelles communales AB227 et AB226 mises à disposition de Lille Métropole).	58 438	P1
2	1987500	Communauté d'Agglomération de Saint Quentin	Travaux de restauration des habitats naturels de la Réserve naturelle nationale des marais d'Isle de Saint-Quentin (100 ha), année 2014.	Réserve Naturelle nationale des marais d'Isle de Saint Quentin (100 ha), commune de St Quentin	54 583	P1
TOTAL GENERAL					113 021	

Monsieur JOURDAN présente les 2 dossiers.

Pas de remarque.

Monsieur LEMAY soumet au vote de la CPI les dossiers «entretien et restauration des zones humides» présentés.

Dossiers de la Communauté Urbaine de Lille, de la Communauté Urbaine de Lille, de la Communauté d'Agglomération de Saint-Quentin :

**La délibération «ENTRETIEN RESTAURATION DES ZONES HUMIDES»
n°14-I-046 est adoptée à l'unanimité par la Commission Permanente des
Interventions.**

**6.5 – Participations financières en faveur de la prévention des inondations
(ligne X244)**

Pour la présente Commission Permanente des Interventions, sont présentés (c.f. tableaux récapitulatifs ci-après + détails du point de présentation) :

● 3 dossiers de prévention des inondations pour un montant total de participations financières de 134 362 €.

N° fiche	Dossier	Maître d'ouvrage	Objet	Localisation	PF (€)	Priorité
1	1967200	Synd Mixte pour le Schéma d'Aménagement et la Gestion des Eaux de la Lys	Etude hydraulique de la forêt de Nieppe - Volet analyse du risque / analyse coût-bénéfices, dans le cadre du PAPI de la Lys	Commune de Morbecque	48 000	P1
2	1974100	Blendecques	Mission de maîtrise d'oeuvre de conception des aménagements de lutte contre les inondations des quartiers hautement vulnérables sur la commune de Blendecques, dans le cadre du PAPI Audomarois	Communes de Blendecques	49 400	P1
3	1975600	Voies Navigables de France	Mise en place de sept stations débitmétriques sur les prises d'eau alimentant le canal de Saint Quentin	Les équipements visent l'instrumentation du canal de Saint Quentin et son impact sur les débits de l'Escaut rivière. Ils seront installés sur le territoire de compétence de la subdivision de Cambrai et plus précisément sur les prises d'eau en aval des écluses de Bantouzelles, Honnecourt, Moulin la Fosse, Crévecoeur sur Escaut, Vinchy, Proville et Talma.	36 962	P1
TOTAL GENERAL					134 362	

Monsieur JOURDAN présente les 3 dossiers.

Débats :

Monsieur LEMAY demande à quel fleuve est relié le canal de Saint-Quentin.

Monsieur JOURDAN répond que c'est l'embranchement entre le fleuve Escaut et la Somme canalisée. Les prises d'eau sont sur l'Escaut Rivière qui alimente le canal de Saint-Quentin. Les prises d'eau ont vocation à s'intéresser au futur débit biologique sur l'Escaut-Rivière car elles ont un impact sur les débits.

Monsieur LEMAY soumet au vote de la CPI les dossiers «prévention des inondations».

Dossiers du Syndicat Mixte pour le Schéma d'Aménagement et la Gestion des Eaux de la Lys, de Blendecques, des Voies navigables de France :

**La délibération «PREVENTION DES INONDATIONS»
n°14-I-047 est adoptée à l'unanimité par la Commission Permanente des Interventions.**

6.6 – Participation financière en faveur de l'acquisition de zones humides, maintien de la biodiversité (ligne X245)

Pour la présente Commission Permanente des Interventions, est présenté (c.f. tableau récapitulatif ci-après + détails du point de présentation) :

● 2 dossiers d'acquisition de zones humides, maintien de la biodiversité pour un montant total de participation financière de 446 869 €.

N° fiche	N° dossier	Nom maître d'ouvrage	Objet	Localisation	PF (€)	Priorité
1	1985000	Fondation pour la Protection des Habitats de la Faune Sauvage	Acquisition de 6 parcelles en zone humide d'une superficie de 42 ha sur le site de Chabaud Latour (Condé sur l'Escaut, 59)	Ce projet d'acquisition est localisé dans la vallée de l'Escaut, en bassin minier, sur le site de Chabaud Latour.	215 000	P1
2	1989100	Conservatoire Espace Littoral Rivages	Acquisitions foncières de 27,0321 ha de zones humides en baie de Somme, basse vallée de la Somme, dans le marais Audomarois et en moyenne vallée de la Somme.	Bassin Artois-Picardie : Communes de Noyelles-sur-Mer, Boismont, Long, Longpré-le-Corps-Saints, Condé-Folie, Salperwick, et Saint-Omer.	231 869	P1
TOTAL GENERAL					446 869	

Monsieur JOURDAN présente les dossiers.

Débats :

Monsieur JAMES précise que l'acquisition foncière de 27 ha de zones humides concerne un site situé en Baie de Somme de 17 ha, un site en Moyenne Vallée de la Somme de 5 ha et un site de 5 ha sur le Marais Audomarois. Ce sont des acquisitions d'un montant d'un peu moins de 2 euros le m², ce qui est tout à fait raisonnable vu les secteurs d'interventions.

Monsieur SCHEPMAN indique, concernant le montant total de l'opération du dossier de Chabaud Latour, qu'il n'a pas exactement les mêmes chiffres : il a 600 000 et non 430 000 €.

Monsieur JOURDAN répond que ce qui a été présenté par la Fondation est de l'ordre de 430 000 €.

Monsieur THIBAUT dit qu'il y a peut-être une petite incompréhension car le Conseil Général achète une autre partie du terrain correspondant à un terroir donc c'est peut-être l'ensemble des deux qui fait ce montant. L'Agence ne se positionne que sur la partie présentée par la Fondation qui concerne le lac ; l'autre partie étant sur les espaces naturels sensibles pour le Conseil Général.

Monsieur FABRE quitte la séance (12h31).

Monsieur BARAS demande ce qu'il en est de la dévolution du droit de pêche dans le cadre de l'acquisition de ces parcelles au bénéfice de la Fondation de la Chasse et de la Faune Sauvage sachant que sur le site, il y a déjà une activité de pêche.

Monsieur JOURDAN répond que le site sera confié en gestion à la Fédération Départementale des Chasseurs du Nord et une délibération de la structure s'engage à maintenir les usages, notamment, dans le cadre d'une convention avec la Fédération Départementale des Associations Agréées de Pêche et de Protection du Milieu Aquatique du Nord. Sur cette base, il y a une certaine garantie par rapport à la préservation de l'usage pêche sur ce territoire.

Il y a aussi une intervention du département du Nord sur le territoire pour 37 ha. Il pense que c'est un dossier qui pourrait être abordé dans le cadre du conseil cynégétique et halieutique à l'initiative du département du Nord.

Monsieur BARAS ajoute qu'une convention les lie déjà avec le Conseil Général du Nord pour la dévolution du droit de pêche. Il sollicitera le Vice-Président du Conseil Général du Nord pour ajouter le site de Chabaud Latour dans cette convention.

Monsieur LEMAY soumet au vote de la CPI les dossiers présentés.

La délibération «ACQUISITION ZONES HUMIDES, MAINTIEN BIODIVERSITE» n°14-I-048 est adoptée à l'unanimité par la Commission Permanente des Interventions.

6.7 – Participation financière en faveur du rétablissement de la continuité écologique des cours d'eau (ligne X246)

Pour la présente Commission Permanente des Interventions, est présenté (c.f. tableau récapitulatif ci-après + détails du point de présentation) :

● **3 dossiers de rétablissement de la continuité écologique des cours d'eau pour un montant total de participation financière de 278 068 €.**

N° Fiche	N° dossier	Nom maître d'ouvrage	Objet	Localisation	PF	Priorité
1	1917300	SYND MIXTE AMENAGEMENT GESTION EAU AA	Travaux et maîtrise d'oeuvre des travaux de rétablissement de la continuité écologique de l'Aa rivière, sur le vannage du Rietz-Vilain à Fauquembergues.	Fauquembergues	206 125	P1
2	1971000	SYND MIXTE AMENAGEMENT GESTION EAU AA	Etudes de conception et dossiers réglementaires pour le rétablissement de la continuité écologique de l'Aa rivière, sur le moulin Wins à Blendecques.	Blendecques	41 924	P1
3	1996500	SYNDICAT MIXTE AMEVA	Mission de maîtrise d'oeuvre conception pour la restauration de la continuité écologique pour 10 ouvrages : 3 sur la Nièvre, 2 sur l'Airaines et 5 sur les Evoissons.	Airaines, Nièvre et Evoissons.	30 019	P1
TOTAL GENERAL					278 068	

Monsieur JOURDAN présente les dossiers.

Pas de remarque.

Monsieur LEMAY soumet au vote de la CPI les dossiers présentés.

La délibération «RETABLISSEMENT CONTINUITE ECOLOGIQUE COURS D'EAU» n°14-I-049 est adoptée à l'unanimité par la Commission Permanente des Interventions.

7 – PLANIFICATION

7.1 – Situation des engagements Appui à la gestion concertée

Madame AUBERT en référence au point n°7 du dossier de séance de la CPI du 23 mai 2014, présente la situation des engagements de la ligne X29 « Appui à la gestion concertée » et les demandes de participations financières soumises à décision de la Commission.

Ligne X29	X29	X290	X291	X292
Appui à la gestion concertée	TOTAL	Elaboration et suivi des SAGE	Elaboration et suivi des contrats de rivière, de baie...	Suivi des SDAGE
Dotations	785 294 €	525 294 €	65 000 €	195 000 €
Engagements effectués depuis le 1er janvier	378 894 €	176 618 €	7 276 €	195 000 €
Engagements proposés à la CPI	35 730 €	35 730 €	0 €	0 €
Dossiers à engager par décisions du Directeur Général suite à la CPI du 24 mai 2013	164 995 €	164 995 €	0 €	0 €
Reste disponible après la CPI	205 675 €	147 951 €	57 724 €	0 €
% d'engagement	74%	72%	11%	100%

Dossiers présentés

7.2- Participations financières en faveur de l'élaboration et du suivi de SAGE (ligne X290)

Pour la présente Commission Permanente des Interventions, est présenté :

1 dossier « Elaboration et suivi des SAGE » (ligne X290) pour décision de la CPI pour un montant total de participation financière de 35 730 € (c.f. tableau récapitulatif ci-après + détails du point de présentation) :

N° dossier	Nom du maître d'ouvrage	Objet des travaux	Montant de participation financière
19979	Institution Interdépartementale Nord Pas de Calais pour l'Aménagement de la Vallée de la Sensée	Réalisation de deux numéros par an de la gazette de la Sensée	35 730 €

Madame AUBERT précise que l'objectif est de pouvoir diffuser essentiellement de l'information concernant les différentes étapes d'élaboration de la Directive Cadre Européenne sur l'Eau mais aussi et surtout les différentes étapes d'avancement du SAGE puisque le SAGE de la Sensée est en cours de finalisation aujourd'hui.

Il s'agit également de faire de la communication autour des différentes activités réalisées par les usagers sur ce bassin, de présenter les différentes problématiques environnementales et les travaux d'aménagement ainsi que les actions de l'Agence de l'Eau.

Pas de remarque.

Monsieur LEMAY soumet au vote de la CPI le dossier «Elaboration et suivi des SAGE».

**La délibération «ELABORATION ET SUIVI DES SAGE»
n°13-I-050 est adoptée à l'unanimité par la Commission Permanente des Interventions.**

2 – LUTTE CONTRE LA POLLUTION DES ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES HORS AGRICOLES

2.1. Situation des engagements (ligne X13)

Monsieur VERHAEGHE, en référence au point n°2 du dossier de séance de la CPI du 23 mai 2014, présente la situation des engagements des lignes X13 et les demandes de participations financières soumises à décision de la Commission.

	X ^{ème} Programme, année 2014			
	X132 Epuración industrielle	X133 Pollutions accidentelles	X135 Sites pollués	TOTAL X13
Dotación de l'année	9,350	1,300	0,250	10,900
Engagements décidés depuis le 1 ^{er} janvier 2014	1,190	-	0,113	1,303
Engagements proposés à la CPI du 23/05/14 dont :	1,296	-	-	1,296
- Subvention	0,266			
- Avance remboursable	1,030			
Reste disponible après la CPI du 23/05/14	6,864	1,300	0,137	8,301

À la présente Commission Permanente des interventions les 5 dossiers présentés sont engagés sur la ligne X132 (épuration industrielle) :

- 1 dossier de lutte contre les pollutions toxiques totalisant 0,203 M€ d'engagements,
- 4 dossiers de lutte contre les pollutions classiques totalisant 1,093 M€ d'engagements.

2.2. Participations financières pour l'épuration industrielle (ligne X132)

Dossiers présentés

Pour la présente Commission Permanente des Interventions, sont présentés pour décision (c.f. tableau récapitulatif ci-après + détails du point de présentation) :

● 5 dossiers d'épuration industrielle (ligne X132) pour un montant total de participations financières de 637 968 € :

N° de dossier	Nom du maître d'ouvrage	Opérations		Montant prévisionnel de l'opération (€)				Participation financière (€)				
		Objet	Localisation	HT ou TTC	Montant total	Montant éligible	Montant finançable	Plafonné	Nature*	Taux ou forfait	Montant maximal	Garantie financière
19254.00	PGI FRANCE	Amélioration du traitement physico-chimique - Prévention et traitement des pollutions accidentelles	PGI FRANCE - BAILLEUL	HT	1 337 500	1 337 500	1 237 500	X	S	11,85	146 643	
19801.00	CARREFOUR HYPERMARCHES	Prétraitement par décantation et flottation des effluents avant rejet au réseau public d'assainissement	CARREFOUR EURALILLE - LILLE	HT	94 000	94 000	94 000		S	10	9 400	
19813.00	EQUIPEMENT INDUSTRIEL DU NORD	Séparation des eaux vannées, eaux usées et pluviales et traitement des eaux usées et pluviales avant infiltration.	EQUIPEMENT INDUSTRIEL DU NORD - ENNEVELIN	HT	121 210	82 880	82 880		A 1+10	55	45 584	
									S	10	8 288	

N° de dossier	Nom du maître d'ouvrage	Opérations		Montant prévisionnel de l'opération (€)					Participation financière (€)			
		Objet	Localisation	HT ou TTC	Montant total	Montant éligible	Montant finançable	Plateforme	Nature*	Taux ou forfait	Montant maximal	Garantie financière
19829.00	FRANCE DEMONTAGES AUTOMOBILES	Traitement des eaux de ruissellement du parc VHU	FRANCE DEMONTAGES AUTOMOBILES - TRICOT	HT	363 754	256 754	247 648	X	A 1+10	55	136 206	
19864.00	AGRATI VIEUX CONDE SAS	Amélioration du traitement physico-chimique existant et mise en oeuvre d'un traitement de finition.	AGRATI VIEUX CONDE SAS - VIEUX CONDE	HT	290 000	290 000	290 000		S	30	87 000	
	TOTAL				2 206 464,00	2 061 134,00	1 952 028,00		A 1+10	40	116 000	637 968,00

* S : Subvention

A 1+10 : Avance en 10 ans après 1 an de différé

Monsieur VERHAEGHE, en référence au point de présentation, présente en détail les dossiers Agrati Vieux Condé SAS, PGI France et Équipement Industriel du Nord.

50

e

Débats :

Dossier n° 19864 AGRATI VIEUX CONDE SAS :

Monsieur MARIEN explique que la délibération qui accompagne le Programme prévoit que, dès lors que les aides sous forme d'avances remboursables durant les deux dernières années écoulées et l'année en cours dépassent 300 000 €, la solidité de l'entreprise pour rembourser ces aides soit examinée. Cette délibération ne mentionne pas expressément le cas de filiales différentes d'un même groupe. Il y a donc deux cas de figure : soit examiner société par société (filiales ou société autonome), soit faire une consolidation.

Le cumul des avances remboursables pour les Sociétés AGRATI Vieux Conde SAS et AGRATI FOURMIES SAS appartenant à 100% à AGRATI France excédant 300 000 €, la question mérite d'être posée : estimez-vous nécessaire de prendre une garantie financière ?

La société a fait des investissements importants en matière d'outils de travail et aujourd'hui, cette situation peut être considérée comme relativement raisonnable dans un contexte difficile.

Monsieur VERHAEGHE ajoute que l'activité est fortement liée à l'activité automobile dans le Nord-Pas-de-Calais. Les donneurs d'ordre : Maubeuge Construction Automobile, PSA Valenciennes et Renault Douai sont parties prenantes aussi via le front de modernisation des équipements automobiles dans le capital des deux sociétés.

Monsieur DECOOL demande si les capitaux de ce groupe sont français.

Monsieur VERHAEGHE répond que c'est un groupe italien qui est actionnaire à 51%, le Fonds de Modernisation des Équipements Automobiles détient les 49 % restants (holding entre Renault et Peugeot).

Monsieur MARIEN précise que la société demanderesse est Agrati Vieux Conde SAS.

Monsieur LEMAY pense personnellement qu'il est plus logique et plus simple d'examiner société par société.

Dossier n° 19254 PGI FRANCE :

Monsieur VERHAEGHE explique qu'après discussion avec l'Agence en début de semaine, PGI France a évolué dans sa demande de participation financière puisque leur actionnaire majoritaire n'a pas pour politique de donner des lettres de confort à ses sociétés filles. PGI France a donc demandé de convertir l'avance en subvention (avance remboursable à 55% sur 10 ans avec 1 an de différé).

La participation financière en subvention serait de l'ordre de 146 643 € alors qu'à l'origine, il était proposé, dans le dossier, une avance remboursable de 680 625 €.

Cela minimise nettement les risques, sachant que les travaux sont encadrés à la fois par la réglementation des installations classées et puis la convention de déversement avec Noréade donc globalement, il y a une forte pression pour que les travaux se fassent.

Monsieur BRACQ souhaite des explications sur PGI France.

Monsieur MARIEN indique que PGI France est une filiale à 99% de PGI Pays-Bas, qui elle-même, est filiale à 100% de PGI Etats-Unis.

La raison pour laquelle l'Agence a noté, concernant la garantie financière, un avis réservé en attente de documents financiers relatifs à l'année 2013 est qu'elle attendait la liasse fiscale de 2013. Depuis 2010, le chiffre d'affaires a peu évolué. En 2013, il a baissé par rapport à 2012. Par contre, ce qui est plus important, est que sur la période 2010-2013, le résultat net est en déficit permanent et significatif. Pour 2013, c'est 2,5 Millions de résultats nets négatifs. Ce sont des indicateurs qui entraînent l'alerte.

Monsieur LEMAY indique que si on s'engageait sur les 804 000 €, il faudrait absolument une garantie financière. Or, leur souhait de transformer l'avance en subvention nous donne tout de même une garantie d'investissement et l'obligation réglementaire, tout en limitant énormément les risques.

Monsieur MARIEN ajoute que PGI France est dans un secteur innovant.

Monsieur VERHAEGHE précise que c'est lié notamment au développement des fibres optiques. PGI France travaille aussi dans le médical qui globalement est un secteur plutôt porteur actuellement.

Monsieur LEMAY propose de ne pas prendre de risque et de transformer l'avance en subvention.

Monsieur DECOOL dit qu'étant donné le montant de l'investissement, il y a quand même la contrainte réglementaire. Si PGI était prêt à délocaliser, il ne s'engagerait quand même pas à convertir comme il l'a fait. Quelque part, il y a une volonté derrière.

Monsieur VERHAEGHE précise que PGI France a eu aussi des garanties financières sur des investissements industriels qui viennent d'être opérés et préfère essayer de gérer sans demander encore une fois la garantie financière aux maisons mères.

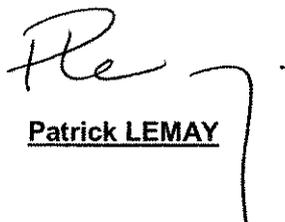
Monsieur LEMAY ajoute que lorsque la maison mère est américaine, c'est toujours difficile d'avoir des garanties pour tout ce qui concerne l'environnement.

Monsieur LEMAY soumet au vote de la CPI la délibération correspondant aux 5 dossiers présentés.

La délibération «EPURATION INDUSTRIELLE » n°14-I-022 est adoptée à l'unanimité par la Commission Permanente des Interventions.

Monsieur LEMAY remercie les membres de la commission. Il rappelle que le 04 juillet auront lieu les élections pour le renouvellement des instances de bassin. Messieurs BRACQ et DIDIO ne se représenteront pas, il leur souhaite donc bonne continuation. Il clôt la séance à 13h00.

**LE PRESIDENT
DE LA COMMISSION PERMANENTE
DES INTERVENTIONS**



Patrick LEMAY

**LE DIRECTEUR GENERAL
DE L'AGENCE**



Olivier THIBAUT

